



**journée associative  
25 mars 2016**

**L'ÉDUCATION**

**ENTRE**

**LIBERTÉ ET SÉCURITÉ :**

**QUELLE PLACE POUR**

**LA FRATERNITÉ?**

**---**

**CONTRIBUTIONS**

# AVANT-PROPOS

Cette compilation des contributions à la journée associative, sous l'égide du groupe prospective et innovation (GPI), avec l'appui technique d'Henri Griffault, documentaliste, se veut être un document de référence pour les établissements et services afin de poursuivre en interne la réflexion. C'est aussi un support potentiel lors de l'écriture ou de la révision des projets d'établissements. Enfin, il doit laisser une trace de l'état de la pensée de l'ADSEA69 à ce jour, au cœur des documentations des différentes structures.

Marc Bonnet,  
animateur GPI

En réaction aux attentats de 2015, l'ADSEA 69 a tenu à **réaffirmer son engagement militant et citoyen** en organisant une journée associative. Réunissant 200 personnes, bénévoles et professionnels, elle a permis d'entendre des témoignages forts venant des expériences vécues sur les terrains d'action et d'explicitier des pistes de pensée offrant des repères pour les pratiques. Moment fort de la vie associative, impliquant aussi les partenaires institutionnels, cette journée suscite des prolongements mobilisateurs pour que les acteurs de la Sauvegarde 69 continuent d'agir pour une société ouverte et solidaire.

**Henri Bossu, président**

Lors de ses séances de travail, le Groupe prospective et innovation (GPI) a souhaité que cette journée associative soit la plus participative possible. C'est pourquoi la constitution en amont de cette journée d'un groupe de professionnels apparaissait comme une évidence, la réflexion transversale aux établissements et services devant être un gage de partage, de rencontres nouvelles et d'enrichissements réciproques. vingt-cinq personnes venues de onze structures de l'association ont ainsi, durant quatre séances de travail, contribué à cerner en quoi le vivre ensemble, l'intégration participative, la réciprocité, la notion d'équipe sont autant de façon d'être, de façon de faire fraternité. Les exemples choisis pour la journée, parmi d'autres, et la synthèse réalisée par Catherine Tuzi, sont le reflet du bouillonnement des pensées qui ont animé les professionnels de ce groupe. Merci à eux, ainsi qu'à Dalila Nouibat et Christine Minodier, pour le soutien à l'animation.

**Marc Bonnet, membre du GPI**



Voilà, nous y sommes, c'est aujourd'hui, le 25 mars 2016, la journée associative.

Ne pas penser « Qu'est-ce que je vais dire ? Comment je vais commencer ? » Manuela me rassure : « Avec tes mots tout simplement. » Quelques embouteillages, pas facile de se garer, le parking est vite pris d'assaut !

« Bonjour ! Prenez votre badge. Un petit café ? » « Oui merci ».

Des têtes connues, ouf ! Se rassurer auprès du groupe de travail, monter sur scène, se montrer, pas si facile... Chercher des regards, des sourires.

Parce que voilà, j'ai cette envie forte de parler de ce lien depuis 2013 avec une personne accueillie au foyer le Reynard, aujourd'hui encore, tous les mardis et jeudis.

Envie de montrer à tous la « guirlande fraternelle ». La Fraternité pour cimenter notre vivre ensemble, pour donner du sens à la Liberté et à l'Égalité.

Je vous remercie de m'avoir écoutée, d'avoir applaudi la guirlande avec ses perles bleues, j'ai vu de l'émotion dans beaucoup de regards. Cette journée, m'a fait sortir du cadre professionnel pour vivre une fraternité réelle.

Merci à l'ADSEA 69 pour cette belle initiative.

**Maryse Debaumont**  
secrétaire au Reynard

# L'ÉDUCATION

ENTRE

# SÉCURITÉ ET LIBERTÉ :

QUELLE PLACE POUR

# LA FRATERNITÉ ?



L'intitulé de la journée exhibait une tension irréductible dans la relation éducative, entre sécurité et liberté, et proposait de penser la fraternité comme la grande oubliée et peut être le remède. Les échanges de la journée ont enrichi cette approche en mettant à jour les grands paradoxes propres au métier : s'engager dans des relations éducatives inévitablement affectives qui soient en même temps professionnelles, respecter la laïcité républicaine tout en accueillant l'autre tel qu'il est, avec son histoire, créer des espaces de fraternité sans pour autant renoncer à la justice sociale, promouvoir la joie et les émotions positives tout en reconnaissant la violence qui nous habite...

Les échanges ont été profonds, vivants et parfois vifs, et ont su montrer combien la fraternité ne va pas de soi, mais permet de penser les métiers éducatifs comme des métiers de médiation qui (ré)inventent le lien social.

## La fraternité, une notion hybride

La fraternité est une notion hybride : elle vient d'une part des relations familiales où le lien fraternel n'est pas un lien choisi, mais traversé d'amour et aussi de jalousies et de violences. A ce titre, parler de fraternité dans les relations éducatives, c'est redire qu'elles remettent toujours en jeu les liens primordiaux que nous avons établis. Mais cette notion vient aussi du domaine religieux : le frère, c'est alors celui que je choisis en choisissant la communauté croyante à laquelle j'adhère. Ici, le lien fraternel risque fort d'être un lien sectaire (secare signifie couper), de me séparer des autres (A.-C. Veydarier\*). Cette double origine suscite des craintes et des résistances chez les professionnels. Mais elle est aussi abordée comme une valeur politique et sociale capable d'inventer un lien qui n'est pas choisi (je n'ai pas choisi mes compatriotes), mais pourtant investi (j'imagine un avenir commun avec d'autres). En ce sens la fraternité a une valeur intermédiaire, elle institue une dynamique d'ouverture à l'altérité à partir des liens affectifs qui nous font vivre.

## La fraternité dans l'éducation : ça ne va pas de soi

C'est une affirmation sur laquelle les échanges sont souvent revenus. La fraternité a une dimension affective et spirituelle et, à ce titre, elle fait figure d'intruse par rapport aux deux premières valeurs de la devise républicaine.

Les intervenants ont souvent marqué combien parler de fraternité dans l'éducation pouvait être « cocasse » (A.-C. Veydarier) : les institutions sont contraignantes et hiérarchisées alors que les liens fraternels sont affectifs et libres. Cet appel à l'affectivité est d'ailleurs décalé par rapport aux injonctions du législateur qui promeut une professionnalisation devant permettre de ne pas créer de dette pour celui qui reçoit l'aide, l'utilisateur (C. Tuzi\*\*).

Plus encore, les échanges ont montré combien l'appel à la fraternité ne devait pas être une stratégie de déni : on ne saurait promouvoir la fraternité sans faire avancer la justice sociale, elle ne peut pas être un « lot de consolation » pour des populations marginalisées (intervention de D. Lonoce). Par ailleurs, on ne saurait promouvoir la fraternité sans méconnaître combien le cœur humain est traversé par la frénésie (expression de Lacan citée

par C. Tuzi) : J.-P. Pierron\*\*\* a rappelé combien le thème du fratricide hantait l'imaginaire collectif, de Cain et Abel à Romulus et Rémus en passant par Étéocle et Polynice. La fraternité n'a alors rien d'une affirmation triomphante, elle se montre difficile. A ce titre, un discours incantatoire ne suffit pas.

## Pourquoi alors parler de fraternité dans l'éducation ?

C'est d'abord l'expérience des travailleurs sociaux qui en montre la réalité dans les pratiques. Dans des situations de crise, l'institution fait face en inventant des manières d'être fraternel entre professionnels (« se serrer les coudes » disait F. Pungartnik\*\*\*\*), mais aussi avec les usagers (le cas de Maeva, raconté par D. Boughouiche\*\*\*\*\*, montrait comment une relation d'estime mutuelle pouvait se construire au-delà et à travers un conflit d'ordre religieux).

Mais c'est aussi l'expérience des administrateurs et des bénévoles qui participe au travail de l'ADSEA, parce qu'ils trouvent de la joie à le faire et qu'ils s'engagent ainsi pour une société plus juste et fraternelle (H. Bossu).

Mme Debaumont a montré comment une fraternité pouvait être tissée aussi avec le personnel administratif : la guirlande des « fiches horaires » du résident du foyer Le Reynard a été le témoignage émouvant de cette inventivité fraternelle des usagers eux-mêmes.

A ce sujet, J.-P. Pierron a rappelé que les institutions sont une tentative de traduire, dans des structures, des mises en œuvres objectivées de la fraternité. A ce titre, elles peuvent être fraternelles alors qu'elles paraissent être lourdes et pesantes – même s'il faut parfois réveiller la fraternité dormante de nos institutions.

## L'ADSEA 69, un corps intermédiaire pour (ré) inventer le lien social

Cela rejoint l'idée souvent répétée que l'ADSEA est un corps intermédiaire, à la jonction du privé et du public, qui peut donc être imaginative et créatrice pour ré-inventer le lien social. La fraternité est alors cette aspiration en nous qui nous permet de mesurer combien notre société est peu fraternelle (J.-P. Pierron). Elle a, à ce titre, une vertu critique : chercher la fraternité, c'est faire l'épreuve des violences sociales et intimes qui y font obstacle, et se donner les moyens de la séparer.

Les institutions doivent alors apprendre à vivre autrement la laïcité, non pas comme une laïcité d'abstention, mais comme une laïcité de confrontation et de controverse (l'expression est de Ricœur). L'ADSEA réaffirme ainsi sa dimension militante (H. Bossu), et l'exemple de Maeva a bien montré comment il pouvait se vivre concrètement (M. Ghezal\*\*\*\*\*).

La question de l'autorité se pose alors de manière cruciale : comment apprendre à faire de l'autorité une autorité qui assure la croissance des acteurs – travailleurs sociaux et usagers – et pas une autorité tyrannique. C'est une préoccupation laissée en suspens, qui interroge aussi nos manières de penser l'éthique managériale.

## Quelle place pour l'affectivité dans nos pratiques ?

Les échanges sont souvent revenus sur les émo-

tions « positives » : l'attention à autrui, l'estime de soi, la joie notamment (Yves Darnaud), qui sait se montrer inventive et créative pour l'engagement éducatif. Cela a suscité beaucoup de débats : comment parler de joie quand les travailleurs sociaux peinent au quotidien à affronter des situations difficiles ? C'est pourtant un défi central pour l'ADSEA : d'inventer des manières joyeuses d'affronter le mal de fraternité. On a pu, par ailleurs, questionner la place que l'on accordait aux émotions « négatives » : la violence, la colère et la révolte ne sont pas forcément négatives, elles peuvent aussi être des ressorts essentiels pour qu'une personne s'affirme. Comment accueillir ces émotions, chez les travailleurs sociaux et chez les usagers, sans qu'elles ne produisent de la déliaison ? A ce titre, J.-P. Pierron, a rappelé la force de la convention collective qui prévoit que, sur leur temps de travail, les travailleurs sociaux aient des temps d'analyse des pratiques, où ils puissent prendre du recul sur leurs pratiques et retrouver le sens de leur métier.

## Continuer à inventer la fraternité dans le double contexte sécuritaire et de restrictions budgétaires

Le GREJ a rappelé combien le contexte sécuritaire (et notamment le plan Vigipirate) risquait de nous faire perdre notre inventivité, et privilégier constamment le principe de précaution sur la prise de risque. Invitée à trouver une juste tension entre ces deux principes, la fraternité pourrait être justement cet appel à l'inventivité.

Il s'agirait de rendre nos institutions capables de créer des conflits qui rendent visible la violence cachée dans la vie sociale pour lui donner un avenir et la dépasser (M. Bonnet). A ce titre, le film projeté montrait une belle créativité pour montrer le lien social des quartiers difficiles sous un autre jour, sans pour autant masquer le mal de fraternité qui les traverse.

Les échanges ont cependant souvent rappelé combien le contexte était difficile : ainsi le film projeté, qui donnait une belle image des banlieues, passait sous silence que ces quartiers sont aussi le lieu d'addictions et de comportements à risques. L'appel à développer les moyens culturels (théâtre, arts plastiques, etc.) comme favorisant la fraternité ou à « promouvoir une inclusion qui se ferait autrement que par le travail » a suscité de vives réactions chez les travailleurs sociaux : sur le terrain, ceux qui peuvent entendre ce discours sont ceux qui sont le moins marginalisés. La culture et la fraternité ne sauraient être proposées comme compensation dans une société où se cache la misère symbolique et matérielle.

Dans ce contexte difficile, l'ADSEA 69 tente tout de même de ne pas être obnubilée par la question budgétaire, et de pouvoir être présente et inventive, malgré les difficultés, sur le terrain éducatif. La question de l'évaluation des pratiques suscite tout de même beaucoup d'inquiétudes : comment évaluer l'efficacité d'un travail éducatif préventif ? Dans le contexte actuel, comment éviter que les travailleurs sociaux ne deviennent des agents de prévention contre la radicalisation, alors que la radicalisation n'est qu'un des modes de la marginalisation actuelle de certains publics ?

**Antoine Cavalieri**  
docteur en philosophie

# **OUVERTURE**

**Henri BOSSU**

**Président de  
l'ADSEA 69**

**Anne-Camille VEYDARIER**

**Directrice générale  
déléguée au développement  
solidaire et à l'habitat  
Métropole de Lyon**

# Ouverture

journée associative du 25 mars 2016

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans cette nouvelle journée associative. Je salue parmi vous:

- les professionnels de l'ADSEA 69 et de l'ASEA de Villefranche à qui cette journée s'adresse en priorité,
- les membres et les administrateurs de ces deux associations qui vont bientôt fusionner,
- les membres des Conseils de Vie Sociale présents,
- les représentants d'associations amies.

Et bien sûr, je salue et remercie les personnalités et les intervenants qui nous font l'honneur d'être présents et de nous soutenir dans notre réflexion; je cite dans l'ordre des prises de parole

(...)

L'idée de cette journée est venue lors d'une réunion du groupe d'appui à la prospective et l'innovation de notre association, qui s'est tenue quelques jours après les attentats du 13 novembre.

Nous avons pensé qu'il était impossible, en tant qu'association agissant pour une société ouverte, solidaire et inclusive, de rester silencieux après cette violence inouïe qui allait générer des amalgames, des dérives dont les populations, auprès desquelles nous agissons, allaient subir les effets.

Le Bureau de l'association a confirmé cette initiative qui s'est organisée à l'aide d'un groupe de préparation composé de bénévoles et de professionnels que je tiens à remercier vivement en votre nom.

L'intention n'est pas de faire un colloque sur des notions générales, même si nous en aurons besoin, mais de partir de notre expérience de terrain pour sortir de la sidération et **réaffirmer notre choix de l'éducation** en le confrontant aux enjeux actuels de la liberté et de la sécurité.

Nous resterons donc proches des témoignages et des questionnements qui vont nous être présentés; et nous tenterons, par notre réflexion commune et par l'aide de penseurs, d'apporter des réponses provisoires pour donner plus de repères et donc plus d'assises à nos actions.

Notre projet stratégique associatif se fonde sur **une éthique de l'être en société**, laquelle repose démocratiquement sur le pacte républicain: **Liberté, Égalité, Fraternité**.

Si les deux premiers termes de ce tryptique sont plus facilement employés dans notre langage courant, le troisième n'en est pas moins essentiel car il désigne le sens profond de notre vivre ensemble. Alors **osons**, en tant qu'acteurs bénévoles et professionnels, penser et parler de ce vivre **ensemble au sein de notre collectif associatif**.



D'autre part, l'état de choc produit par les attentats du 13 novembre a porté la sécurité au centre des débats et des enjeux sociétaux et politiques. Elle occupe l'espace médiatique de façon omniprésente.

Mais si la sécurité est nécessaire au bien être, elle n'apporte pas pour autant un bonheur de vivre, elle en crée seulement la possibilité ; celui-ci advient par surprise, rencontre, émerveillement, et donc par une certaine prise de risque.

**Liberté et sécurité sont toujours en tension ;** nous sommes sans cesse confrontés dans nos activités à deux types de questions éthiques : à des questions **d'éthique de l'action** (l'indispensable protection des personnes et la nécessaire prise de risque pour éduquer à la liberté), ainsi qu'à des questions **d'éthique sociale** concernant notre vivre ensemble et, particulièrement, sur notre rôle pour lui donner forme concrète.

D'où le titre donné à cette journée :

## **L'éducation, entre liberté et sécurité : la place de la fraternité.**

A ce stade, nos réflexions ne pourront pas rester étrangères au débat sur la **laïcité** qui est ouvert au sein de notre association, tant au niveau du management (la question du fait religieux dans l'entreprise) que de l'accompagnement des publics (la question du fait religieux dans une institution sociale ou médico-sociale).

Nous aurons à différencier la laïcité qui protège la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes, de la neutralité de l'État et des services publics. Nous aurons aussi à identifier les différences entre l'espace privé, l'espace public et l'espace de l'État. Or si nos prestations, qui convoquent à la fois l'espace privé et l'espace public, se doivent de respecter le principe de laïcité et de liberté de conscience, elles ne peuvent juridiquement être considérées comme étant une délégation de services publics et bénéficier de la règle de neutralité attachée à ceux-ci.

Ce qui nous amènera à nous interroger sur la nature de nos prestations au regard de la vulnérabilité des publics auxquels elles s'adressent, et, conséquemment, sur une formulation adaptée d'une règle de neutralité dans le cadre du règlement intérieur s'appliquant aux salariés.

D'autre part, pour alimenter le débat sur le comment vivre la laïcité en institution, je cite Olivier Artus s'inspirant d'Hannah Arendt : « Pour qu'il y ait laïcité, il faut que toutes les composantes de la société acceptent la conversation ». Ce qui nous invite à l'art de la controverse pour élaborer des choix suffisamment éclairés.

**A nous d'identifier et de promouvoir comment la fraternité peut se vivre dans les différentes activités de l'association, dans le respect de la laïcité et en cohérence avec notre mission d'éducation.**

C'est, à notre sens, dans ce mouvement, porté par **l'éducation**, que **la fraternité** a une chance d'advenir et de prendre chair, plutôt que de rester une idée abstraite.

Dans notre projet stratégique, nous affirmons la dimension politique et militante de l'ADSEA69. En tant que corps intermédiaire de la société civile, **notre association est un espace collectif de citoyenneté où la fraternité se met à l'oeuvre.**

Oui, parler de fraternité peut être un moyen pour revendiquer notre dignité collective face à ce qui la menace, et pour réaffirmer **notre volonté d'agir par l'éducation** pour une société ouverte, tolérante, solidaire et inclusive.

**A chacun de prendre la parole et d'apporter sa contribution.**

Henri Bossu, président.



# DÉROULEMENT

## ANIMATION DE LA JOURNÉE

**Marc BONNET**

**ADSEA 69/Groupe prospective et  
innovation**

## GRAND TÉMOIN

**Yves DARNAUD, délégué général  
de l'Espace recherche et  
prospective**

# Introduction

journée associative du 25 mars 2016

La notion de fraternité appartient toujours à notre époque mais elle reste difficile à définir, d'autant plus qu'elle se trouve souvent mise en avant dans les périodes de déficit politique et intellectuel. C'était le cas au XIXe siècle lorsqu'il fallait sortir du face à face ingérable entre la liberté et l'égalité pour trouver un troisième tiers réconciliateur. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

## Peut-on parler de fraternité laïque ?

Pour Jean Baptiste de Foucauld<sup>1</sup> – haut fonctionnaire et militant associatif –, la réponse est oui. La laïcité prise dans son sens à la fois politique et philosophique consiste à **refuser la solidarité hiérarchique et à revendiquer l'égale dignité entre les individus.**

Nous nous sommes habitués aux démocraties inégalitaires et ce d'autant plus que l'effondrement du communisme a fait tomber des contrepoids de références importants, fussent-ils négatifs.

Dans son fondement, la laïcité est un acte extrêmement fort, de nature quasi transcendante. Réinterroger aujourd'hui la question de la fraternité, c'est obliger le sens religieux à se doter d'un esprit plus démocratique et inciter la laïcité à se spiritualiser selon lui.

La fraternité a besoin d'être fondée par le haut pour être concrétisée sur le terrain avec des pratiques culturelles, politiques et sociales bien déterminées. Autant Marx a bien analysé la question de l'exploitation, autant il n'apporte aucune solution à l'exclusion. C'est plutôt Gandhi qui est intéressant à analyser sur ce sujet par le concept de la non-violence.

**La fraternité du XXIe siècle ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur la maîtrise démocratique de la violence et de la non-violence, chose assez peu présente dans notre vocabulaire politique aujourd'hui.** Il faut arriver à créer des conflits positifs qui laissent émerger la violence cachée pour ensuite les traiter ensemble, démocratiquement. La fraternité permet de dévoiler des oppressions, des injustices, des égoïsmes, non pas pour détruire l'autre - le marxisme est allé trop loin dans cette direction - mais pour les corriger ensemble. **La fraternité est un élément fondateur de la démocratie qui commence par le dévoilement du caractère non démocratique de notre société.** Pouvons-nous alors, considérer l'exclusion comme un risque social majeur pour notre société ?

---

<sup>1</sup> Jean-Baptiste de Foucauld : haut fonctionnaire, militant associatif et auteur de plusieurs ouvrages sur la crise contemporaine et le lien social.

## Peut-on parler de fraternité républicaine ?

En ce qui concerne les personnes handicapées, aujourd'hui, et fort heureusement d'ailleurs, la condition d'humanité est pleinement reconnue (ce qui était loin d'être le cas historiquement), notamment à travers les droits humains, le droit constitutionnel et les législations civiles. Mais alors où est le problème ? Le problème est qu'en matière d'éthique, il existe un deuxième principe fondamental, **celui de la réciprocité**, que Henri-jacques Stiker<sup>2</sup> - philosophe et anthropologue de l'infirmité, envisage à travers **la notion de fraternité républicaine**, l'autre homme n'étant pleinement reconnu que si l'on pose le principe de réciprocité qui implique la solidarité, mesurée à la manière de laquelle la société traite les plus démunis.

Pour Stiker, une déontologie citoyenne portant sur la participation sociale et l'intégration est, je cite : « **la seule voie pour que les personnes handicapées [...] se trouvent dans les conditions d'une « reconnaissance fraternelle » [qui] garantit le traitement égalitaire et équitable de leur liberté** ». Cette mise en œuvre de l'égalité et de la liberté ne peut être réalisée que par ce qu'il appelle l'intégration participative.

De façon caricaturale, nous pourrions dire que le principe d'inclusion a été adopté dans la Constitution mais que le peuple a refusé la mise en œuvre de mesures efficaces d'intégration participative.

Le travail social étant essentiellement lié au concret et à l'action, c'est davantage le concept de **participation sociale** que nous pourrions retenir ici.

## Peut-on parler d'une fraternité du travail social ?

Si l'on veut donner une véritable consistance au Droit des personnes, il ne peut se construire que dans une logique politique qui pose les règles du vivre ensemble par la production d'un pacte social qui donne sens au rapport à soi (la singularité) et au rapport à l'autre (la subjectivité). Le travail social est au cœur de ce défi, dans le quotidien des pratiques parce qu'il est le rappel constant que le sort d'autrui n'est pas séparable d'un certain état de rapports sociaux dont chacun est responsable, non seulement pour lui – même mais aussi pour l'autre. Pour le sociologue Michel Autès<sup>3</sup>, il n'y a *pas de travail social sans fraternité qui doit s'exprimer non pas dans une compassion humanitaire, mais dans un projet politique de vivre ensemble*.

---

<sup>2</sup> Henri-Jacques Stiker : philosophe, historien et anthropologue de l'infirmité. Laboratoire de recherche de Paris. Membre de la revue handicap.

<sup>3</sup> Michel Autès : sociologue au centre d'études et de recherche de Lille

## Alors, quelles traductions au cœur des pratiques professionnelles au sein de l'ADSEA 69 ?

Comment cette « **participation sociale** » se décline-t-elle dans les pratiques du quotidien au sein des équipes professionnelles de l'ADSEA69 ? Comment se met en œuvre **l'intégration participative** ? Comment lutter contre la « **logique instrumentale** » ? En repartant de « *la personne accompagnée* », de notre cœur de métier, l'éducation : quelles sont les pratiques qui mettent en valeur **l'Autre comme sujet d'une relation égalitaire** et non comme objet d'une prestation socio-éducative ? Comment **laisser émerger la violence cachée pour la traiter ensemble**. Le principe **de réciprocité** est-il mis en lumière dans les textes associatifs ? (projet associatif et/ou stratégique). Enfin quelle traduction du « **vivre ensemble** » dans les projets d'établissements et de services ?

Autant de questions, d'interrogations, mais aussi de convictions qui ont été débattues ces derniers mois et qui vont ce matin, vous être livrées à la réflexion et à l'échange. D'abord par le groupe de professionnels (25 personnes parmi lesquelles des cadres structurels ou fonctionnels, des personnels éducatifs et administratifs que je souhaite remercier vivement pour leur contribution ainsi que Dalila Nouibat et Christine Minodier pour leur soutien efficace à l'animation), mais aussi par les instances dirigeantes de l'association et le groupe de recherche éthico- juridique pour penser les tensions entre éducation, liberté et sécurité.

Un programme de matinée chargé mais qui vise à se nourrir fraternellement à travers nos échanges aidés en cela par notre grand témoin Yves Darnaud. D'autres points de vue viendront cet après-midi enrichir nos débats, peut-être prendre le contrepied de nos idées mais avec comme seul objectif de venir conforter le fait que dans notre mission d'éducation entre liberté et sécurité il y a une place, certes peut-être difficile à tenir, pour la fraternité car n'est-ce pas avant tout un travail sur soi au quotidien ; mais là je commence déjà à dévoiler le travail du groupe à qui je cède la parole.

*Marc Bonnet, membre du GPI, mars 2016.*

(Articles de référence : entretien de Foucauld in Revue 12/2000, Stiker cité par P Weber in RIPPH, Autès : paradoxe du travail social)

## YVES DARNAUD : BIO-BIBLIOGRAPHIE

---

Travailleur social et juriste de formation, il est depuis plus de 40 ans au service de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme dont il a occupé le poste de directeur général de 1982 à 2012.

Yves DARNAUD a effectué plusieurs missions dans les domaines de la prévention et de la lutte contre l'exclusion. Co-rédacteur du cahier des charges des CEF, il a ouvert l'un des premiers sites expérimentaux en 2003. Il est membre du conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse depuis 2012.

Il est à l'origine de la création en 2013 de l'Espace de Recherche et de Prospective en protection de l'enfance et justice des mineurs (ERP) qui rassemble différentes unions, fédérations, fondations et associations œuvrant dans ce domaine. Il est actuellement chef de projet responsable du comité technique et scientifique de l'ERP.

Fin 2014 il a été invité à participer au groupe d'experts mis en place par la garde des Sceaux pour dresser un état des savoirs et de la recherche concernant la jeunesse délinquante et la justice des mineurs en France.

« **L'unité à encadrement éducatif renforcé et son environnement** », intervention au Centre national de formation et d'études de la PJJ, Vaucresson, décembre 1997.

« **Des UEER aux CER... bientôt dix ans** », in *Les centres éducatifs renforcés : redonner du sens à l'action éducative auprès des mineurs délinquants*, sous la direction de Rémy PUYUELO et Denis TURREL, éditions Erès, 2007.

« **L'identité en panne ou en devenir : comment aider des jeunes en difficulté à construire leur identité** » in *L'identité en panne ou en devenir ?*, sous la direction de Chrétiens dans l'information, éditions Peuple Libre, 2010.

« **Placement : comment redonner le goût de l'aventure aux professionnels ? Favoriser l'engagement des professionnels sur des projets de placements innovants (CER, CHD, CEF)** », intervention aux 4èmes Assises Nationales de la Protection de l'Enfance : « Souffrance des familles, désarroi des professionnels : comment retisser le lien? », Marseille, 28 et 29 juin 2010.

« **Les centres éducatifs fermés et le dispositif expérimental de santé mentale en France : pourquoi, comment et pour quels résultats?** », intervention à la 4ème Conférence de l'Observatoire international de justice juvénile (OIJJ), Rome, 9 et 10 novembre 2010.

« **CER et CEF : un travail possible** », in « VST - Vie sociale et traitements » n° 108, 2010/4.

« **Centre éducatif fermé, vous avez dit fermé ?** », in « Le Sociographe : recherche en travail social », à paraître.

# TÉMOIGNAGES & QUESTIONNEMENTS

## Témoignages :

- **Franck PUNGARTNIK** – IME  
La Cerisaie
- **Maryse DEBAUMONT** et  
**Manuella ZORGO** – foyer  
Le Reynard
- **Medhi GHEZAL** –  
Prévention spécialisée

# LA FRATERNITE AU SEIN DES EQUIPES EDUCATIVES

*entre professionnels qui occupent différents postes dans une institution et en relation avec les postes hiérarchiques.*

La plupart des personnes qui intègrent les journées de réflexion autour de la fraternité appartiennent aux équipes éducatives de l'ADSEA (prévention, accueil d'urgence, handicap), mais il y a aussi une représentation des postes administratifs de l'association : nous essayons d'analyser le sujet de la fraternité d'un point de vue transversal : existe-t-elle la fraternité entre les divers cadres hiérarchiques ? Et entre les cadres et le personnel administratif et éducatif ?

## *« mettre des mots sur mes réflexions »*

Je suis aide médico-psychologique depuis cinq ans dans un foyer de vie pour adultes en situation de handicap mental associé à des troubles de comportement. Je travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée d'une éducatrice spécialisée, une AMP, un moniteur éducateur et une maîtresse de maison pour un groupe de 10 personnes. Je pense que les personnes qui travaillent dans cette association avaient une idée des relations qui se mettent en route quand nous engageons une référence, quand nous accompagnons une personne dans son quotidien, dans son intimité, dans ses envies, dans la médiation avec sa famille et avec les autres résidents sur son groupe, avec son psychologue, le médecin et avec les vendeurs du magasin où elle fait ses courses.

Si vous faites partie d'une équipe, vous êtes sûrement conscients du travail de communication, empathie, patience et cohérence qu'il faut engager pour que ça marche. Je me dis que vous êtes au courant car je me disais que je l'étais... et en fait... je le « savais », mais je n'avais pas eu, jusqu'à aujourd'hui, un espace où mettre des mots sur mes réflexions autour de l'origine de ces relations qui naissent et qui restent vivantes. Ces relations qui, pour moi, viennent d'un besoin de donner des vraies opportunités : on m'a toujours dit que j'étais une femme libre, depuis mon enfance jusqu'à l'âge adulte ; libre de faire mes choix, libre de m'exprimer, libre pour vivre. J'ai souvent senti que je ne réussissais pas, malgré cette liberté. C'est en grandissant que j'ai appris ce qui me manquait : **les outils.**

## *« proposer des outils pour (...) donner des vraies opportunités »*

Nous ne pouvons pas faire un choix si nous ne connaissons pas ce que nous pouvons choisir. Nous ne pouvons pas faire un choix si nous ne savons pas exprimer que nous voulons le faire. Si nous n'avons pas les moyens, nous sommes seuls.

Quand une personne qui n'a pas l'accès à la parole veut parler, c'est à moi de chercher des voies alternatives pour qu'elle s'exprime.



Quand une personne n'a pas encore appris à analyser une situation de conflit, pour en sortir le positif qui la fera avancer, c'est à moi de lui offrir un guide.

Quand une personne veut me taper parce qu'elle est angoissée, c'est à moi de lui montrer d'autres moyens d'expression de l'angoisse et des façons de la travailler pour qu'elle ne la dévore pas.

Quand une personne veut travailler et elle ne connaît pas le chemin à suivre, c'est à moi de ne pas la laisser s'enfermer au sein d'une famille déstructurée. Qu'elle ne reproduise pas des comportements qui pourraient l'emmener au mauvais endroit. C'est parce que c'est à moi de faire tout cela, que je dois être à l'écoute de la personne qui arrive pour pouvoir adapter ma réponse : je dois pouvoir lui proposer des outils pour lui donner des vraies opportunités.

J'ai eu beaucoup de chance au fil de ces journées de réflexion autour de la fraternité.

J'ai pu rencontrer des professionnels qui travaillent dans d'autres domaines. Des professionnels qui occupent en plus des postes très différents : du personnel éducatif, du personnel administratif, des psychologues et des cadres hiérarchiques, ce qui m'a permis de voir les choses d'une manière plus globale que d'habitude. Mais plus précisément j'ai pu faire la découverte de deux femmes qui occupent un poste administratif avec beaucoup de points en commun : Magalie et Maryse. Je ne m'étais jamais posé des questions sur la fraternité en relation avec le personnel administratif, et cela a été une belle découverte. Je ferais ma réflexion autour du travail de Maryse car je travaille avec elle au quotidien, en sachant que toutes les deux partagent un grand nombre de fonctions et leurs rôles se ressemblent.

### ***« Nous demandons à l'autre d'être fraternel, sans nous demander si nous le sommes »***

Maryse, secrétaire du foyer où je travaille, s'occupe de l'accueil et de toutes les instances qui s'articulent autour de l'organisation de la vie de la personne accueillie. Elle est en lien avec les conducteurs des transports, les médecins, les travailleurs sociaux, les tuteurs associatifs, les familles... elle s'occupe d'accueillir et de mettre en lien les diverses composantes d'un grand réseau.

Chaque personne qu'elle rencontre a un niveau social, éducatif et économique différent, avec des situations parfois pas simples, qui peuvent provoquer des conflits et des malentendus ; ces situations demandent une grande capacité d'écoute et d'adaptation de réponse, en plus d'une grande dose de patience et de bonne humeur.

En plus de tous ces interlocuteurs, Maryse accueille dans son bureau tout le personnel éducatif qui a toujours des demandes à faire, aussi bien pour eux-mêmes en tant que professionnels (communication d'arrêt de travail, demande d'informations, les fiches de paie, se mettre en lien avec les divers cadres administratifs si une situation le demande...) que pour les résidents avec qui ils travaillent (demandes d'argent pour faire des achats, des outils nécessaires pour faire un voyage, tels que véhicules, badges ou GPS, donner des informations sur les départs des résidents chez leurs proches...). Maryse est en relation avec la direction.

Au fil des années de travail Maryse a aussi tissé le lien avec les résidents du foyer, qui viennent souvent la rencontrer lui demander d'importantes informations et partager leur expériences.

Chaque jour Maryse doit articuler les éléments venant de toutes ces personnes pour que le travail se fasse correctement ; pour que la personne puisse avoir, de l'ensemble des professionnels qui l'accompagnent, un parcours de qualité avec du respect et de la dignité.

Tout ce travail qui se fait dans la fraternité, donc dans l'écoute et l'adaptation de la réponse, exige d'être transversal. J'ai mis du temps à me rendre compte du vrai besoin d'une transversalité qui est très claire dans la théorie et parfois peu présente dans la pratique.

Nous avons parfois l'impression que nous travaillons seuls, qu'on nous abandonne lors de la réalité d'un accompagnement. Parfois c'est vrai, mais dans la plupart de ces situations nous ne sommes pas en train d'écouter les autres.

Nous demandons à l'autre d'être fraternel, sans nous demander si nous le sommes. Lors d'une semaine où je n'ai pas dormi plus de deux heures par jour à cause d'un bébé qui ne fait pas ses nuits je vais demander de la compréhension et de l'indulgence à mes collègues, à mon chef de service et aux personnes que j'accompagne. Serais-je capable de me souvenir du fait que mes collègues et chefs et résidents ont des mauvaises journées ? Des familles à s'occuper ? Des pressions administratives inéludables ? Si je réussis à me rappeler, la fraternité s'articulera alors dans la transversalité.

Le fait d'avoir échangé et partagé du temps avec Maryse et Magali m'a fait découvrir tout le travail qu'il me reste à faire en ce qui concerne la fraternité, d'une manière que je n'avais pas imaginée avant ces journées.

## ***La guirlande fraternelle***

Maryse m'a raconté une très belle histoire qui est un bel exemple de fraternité :

Monsieur T. habite au foyer. Il travaille pour la mairie du village deux fois par semaine depuis quelques années. Depuis le début du partenariat, Monsieur T. ramène à Maryse les feuilles d'horaires tous les mardis et jeudis. Depuis le début du partenariat, Maryse garde chaque papier dans un classeur fait que pour lui. Ce geste n'est pas nécessaire pour le déroulement du partenariat ou du travail de Monsieur T. Ce geste ajoute des efforts à Monsieur T. et à Maryse qu'ils pourraient s'épargner, peut être. Ce geste, par contre, permet à Monsieur T. de s'affirmer en tant que travailleur auprès d'une « collègue travailleuse » et de pouvoir mettre des mots après chaque journée de travail avec quelqu'un qui l'écoute chaque mardi et chaque jeudi avec le même intérêt et respect que la toute première fois.

Maryse a élaboré une longue guirlande avec les feuilles horaires de Monsieur T. : elle nous accompagne lors de notre présentation la journée de la restitution.

**Manuela, AMP au Reynard**

## C'est aujourd'hui le 25 mars 2016...

Je vais "me relier" à faire un écrit sur la guirlande fraternelle que j'ai présenté durant cette matinée. Je n'avais rien écrit, tout en moi, de ce lien avec le résident que nous avons construit sans nous rendre compte.

J'espère réussir à écrire comme au micro !!

La fraternité ne s'apprend pas, elle est en moi, au quotidien je n'y pense pas, c'est écouter, réconforter, soutenir, dialoguer sans forcer la relation, gérer aux mieux les tensions, les énergies négatives, avoir cette capacité d'accueil dans mon travail de secrétaire depuis plus de dix ans au foyer Le Reynard, faire simplement preuve d'empathie.

Je ne fais pas de différence entre le personnel et les personnes accueillies, je suis disponible, j'aide selon les demandes du personnel éducatif, la direction, les chefs de service, le pôle soins, les maitresses de maison, les familles au téléphone etc., et en fonction de mon poste de travail, voir peut être un peu plus, je connais tellement le foyer, même pour une panne de courant, parfois je "répare". Je fais beaucoup de chose au Reynard, c'est très diversifié.

J'aime les gens, j'ai du plaisir à travailler au Reynard.

Depuis 2013, un résident vient me voir tous les mardis et tous les jeudis après-midi après avoir travaillé le matin pour la commune d'Ampuis. En effet, un partenariat entre le Reynard et la Mairie d'Ampuis a été mis en place pour cette personne, qui se sent de ce fait comme un personnel travaillant à l'image de tout le personnel éducatif, il a lui aussi un rôle important, une reconnaissance de travailleur et je sais que pour lui c'est important, cela le tire vers le haut, il a besoin de se sentir utile, « je fais ça moi », de ne pas être handicapé tout simplement.

Donc ces deux jours de la semaine, il m'apporte sur un petit papier blanc, toujours le même, avec son petit rond écrit de sa main, ses horaires de travail à la Mairie, « 9 h midi » me dit-il, et moi je ne sais pas pourquoi, je lui ai tamponné du jour de réception, comme je tamponne, différents courriers du Reynard, du Personnel, et j'ai dans mon bureau, dans un de mes placards mis en place un dossier suspendu pour ranger ses petits papiers. Il le sait, il est fier de la place que je lui donne, je sais que ça lui fait plaisir, que ça le rapproche du non handicapé, qu'il a une place dans le bureau administratif.

Quand je suis en vacances, ce résident va voir une de mes collègues, ou bien un chef de service présent ou le directeur pour lui confier mon petit papier, et pourquoi pas aussi ! Et bien quand je reviens on me le donne, nous avons tissé tous ensemble ce lien fraternel qui a relié tout l'administratif.

Et aujourd'hui je suis venue vous montrer la guirlande des fiches horaires... depuis 2013... 2014... 2015... 2016... et je sais qu' hier jeudi 24 mars je n'étais pas à mon bureau, ce résident a donné son horaire, et un ou une collègue me l'a gardé. Et lundi dès que je vais arriver à mon travail, le résident viendra me demander si on me l'a donné, « oui », il repart rassuré, « bon et bien à mardi alors ! »

Cette guirlande finalement matérialise mon rôle administratif aussi, dans le regard de ce résident, il se l'approprie aussi comme un membre du personnel, il m'implique, il me mobilise par ses horaires.

Nous sommes tous différents, et pourtant nous sommes semblables dans notre condition d'humain.

La Fraternité pour cimenter notre vivre ensemble, pour donner du sens à la Liberté et à l'Egalité.

Maryse DEBAUMONT

Secrétaire au Reynard à Ampuis.



# Situation de Mehdi GEHZAL éducateur en prévention spécialisée sur la commune de Bron

présentée par Dalila Boughouiche, chef de service à la Prévention spécialisée.

A travers la situation de Maeva, Mehdi a souhaité expliciter ce que peut être la notion de fraternité dans le lien social.

Il précise que cette situation est très riche à divers endroits de l'accompagnement qu'il a pu proposer.

Mehdi a rencontré Maeva par le biais d'un collègue de Pierre Bénite qui l'avait accompagné auparavant.

C'est une jeune fille qui est accompagnée par Mehdi depuis deux ans, elle avait besoin de soutien dans sa recherche de formation petite enfance et d'être mis en lien avec différents partenaires locaux.

L'accroche durant la rencontre avec cette jeune fille s'est faite de manière naturelle et la relation de confiance a été rapide.

La demande de Maeva se situait essentiellement autour d'une recherche de formation de type CAP Petite Enfance

Très vite, Mehdi mettra Maeva en lien avec la Mission Locale afin qu'elle puisse rencontrer un conseiller. Il ne participera pas au premier rendez-vous. Cependant, Maeva fera un retour à Mehdi de l'entretien qu'elle a eu avec le conseiller.

Le conseiller la met en garde concernant le port du voile au travail dans le secteur de la petite enfance et évoque avec elle qu'il va être compliqué pour elle de s'insérer si elle garde ses signes religieux distinctifs.

Lors de leur première rencontre, Maeva s'était présentée voilée, Mehdi a pris en compte cette dimension en échangeant avec elle à ce sujet et l'a informé des difficultés qu'elle pourrait rencontrer si elle faisait le choix de garder son voile.

Tout au long des entretiens que Mehdi a faits avec Maeva, les échanges autour du port du voile se sont poursuivis.

Grâce à la détermination de cette jeune femme, elle entre en formation CAP "Petite enfance sur Lyon 3.

Mehdi évoque avec Maeva les difficultés qu'elle risque de rencontrer non pas sur les temps de formations mais plutôt sur ses lieux de stage notamment auprès des parents.

Ils ont réfléchi à la meilleure manière pour elle de pouvoir exercer sa formation et de débiter son expérience auprès des enfants et des familles. Le choix a été d'informer les familles que Maeva portait le voile et de leur demander si cela posait un problème dans l'exercice de sa fonction. L'objectif était de contribuer au respect des familles et d'être honnête sur la spiritualité de Maeva.

Au bout d'un mois la directrice de la formation questionne Maeva sur le port du voile, sur ces choix intimes sans lien direct avec les compétences qui sont les siennes. Maeva perçoit d'emblée que le port du voile pose souci.

Maeva interroge Mehdi sur l'attitude de la directrice mais également sur sa spiritualité. Ils échangent sur le rapport à l'Islam ; à sa compréhension aux choix personnels qui sont les leurs.

De cet échange, il en ressort que certains points de vue sont similaires, d'autres diverges, néanmoins une discussion s'est amorcée sans jugement, mais en pleine considération de l'autre.

Les rapports entre la formatrice et Maeva se sont dégradés, Maeva décide d'arrêter sa formation car il lui a été demandé de retirer son voile.

Elle ne se sent pas prête à enlever son voile qui constitue sa foi et son identité.

Selon Mehdi, cette situation interroge bien au-delà de la spiritualité ou de l'Islam. Elle met en évidence la difficulté pour une société telle que la nôtre (avec toute son histoire) de prendre en considération l'identité des personnes qui la compose dans sa diversité, dans sa richesse mais surtout dans sa différence. Il ne s'agit d'aucunement d'échec à l'intégration, d'assimilation, d'acculturation comme on l'entend dans la bouche de certains mais peut être la difficulté du lien fraternel dans le lien social quand la société n'est pas prête à accepter les différences, quand chaque être ne peut être par essence différent et que la diversité crée la fraternité.

Il s'agit donc pleinement de fraternité de respect, de comprendre et d'accepter que ce qu'il y a en l'autre est certes parfois différent de nous en tous points mais pour autant ne remet pas en cause les compétences, la bienveillance, la dignité et le respect que tout être humain devrait avoir en son prochain.

Maeva dans sa recherche de réponse, dans son questionnement (parce qu'il s'agit bien de s'interroger sur elle, sur son comportement, sur le fait qu'elle ne soit pas dans la norme de ce que la société voudrait qu'elle soit). Elle-même interroge et met au défi la société française d'aujourd'hui de pouvoir trouver une place, et de prendre en considération sa personne en tant que citoyenne française.

Dalila Boughouiche

Chef de service Prévention spécialisée ADSEA69

Le 25/03/16

# La Fraternité

L'insécurité sociale, les actes terroristes, sont venus signifier une dégradation du vivre ensemble et nous rappeler que le pacte républicain qui nous fonde est socialement ébranlé.

La fraternité : se peut-il que ce mot soit oublié, que son sens soit perdu ou qu'il s'agisse d'un perpétuel idéal à atteindre au fil des siècles ?

Avant même d'articuler cette notion de fraternité à nos pratiques respectives, il nous a fallu trouver une définition commune. Les notions de réciprocité, d'équité, de respect de l'Autre, d'acceptation des différences en ressortent, mais aussi de groupes, de clans qui résonnent du côté de l'exclusion.

Un terme a fait consensus commun est celui de la **dignité** de l'autre, d'une possible conjugaison contenant de l'autre dans son altérité et sa ressemblance.

Le travail social trouverait les fondements de sa mission dans cette fraternité :

- Celle qui accompagne la dignité.
- Celle qui désamorçe l'exclusion.

Notre réflexion collective s'accorde à dire qu'apprendre et accepter **de différer ensemble**, si l'intention est humble, si l'idée est simple, la démarche en est tout autant complexe et ambitieuse.

Inscrire la notion de fraternité dans le travail social ne peut faire l'impasse d'un petit retour en arrière et d'en entendre quelques racines permettant d'ouvrir notre réflexion contemporaine.

Si la fraternité renvoie au lien de cœur et de sang, ses origines nous enseignent initialement quelques notions inhérentes de rivalité, de jalousie, de haine et inscrivent quelques figures symboliques sous le sceau du fratricide (Abel et Caïn, Romulus et Remus,...).

**Paul RICOEUR** explique que « **le fratricide, le meurtre d'Abel et Caïn, fait de la fraternité elle-même un projet éthique et non une simple donnée naturelle** ».

**Jacques LACAN** forgera le terme de **frérocité** articulant ainsi l'indissociable haine de l'amour.

**Marcel MAUSS** s'intéresse aux désaccords sans conflit et parle lui « **d'apprendre à s'opposer sans se massacrer** ».



La fraternité dans ses racines originelles et symboliques sous-tend une conflictualité meurtrière, sous-tend violence et haine et suppose une nécessaire maîtrise démocratique pour autoriser la pluralité.

La fraternité de notre langage commun et contemporain se trouve pleinement adossée à la révolution française et au triptyque républicain, celui de « liberté égalité et fraternité ». Devise, Inspirée tout droit du siècle des lumières, qui en forge l'utopie du vivre ensemble.

**VOLTAIRE** voit des « **états égaux, et les hommes comme des frères** ».

**ROUSSEAU** propose cette triade comme une des bases du contrat social.

*« Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir »*, c'est ainsi que se définit la fraternité dans la déclaration des droits de l'homme. Définition qui propose d'emblée une grande subjectivité prenant comme point de référence soi-même.

De plus si la liberté et l'égalité se formulent en termes de **droit**, la fraternité s'érige à elle seule comme un **devoir** dans sa définition.

Le travail social dans son apparition historique débute sur le terrain du bénévolat et du religieux. La fraternité s'impose d'emblée comme un principe fondateur et met au travail une lutte contre l'exclusion, le rejet et l'abandon de l'Autre au sort de sa condition.

Encore aujourd'hui, les associations de bénévoles s'inscrivent clairement sur cet élan fraternel, y puisent les motivations de leurs actions.

Si le travail social apparaît comme une émanation de ce principe républicain, un moyen d'organiser la vie sociale pour assurer à chacun une dignité humaine, l'état providence a quelque peu perverti une conscience commune et concernée (d'une nécessaire fraternité), en posture individualiste.

L'état prévoit de s'occuper et de subvenir au plus démuné, au plus désaffilié, supporte la garantie d'une place et d'une inclusion sociale à chacun, créant parallèlement un impact individualiste dans nos sociétés actuelles, en réduisant les besoins humains aux simples besoins matériels.

Qu'en est-il du travail social et de sa professionnalisation quant à cette notion de fraternité ? Y a-t-il un risque probant de dissolution, d'éloignement ou de dissonance ?

La posture professionnelle peut-elle se doubler d'une posture fraternelle ?

Le système, parfois si contraignant engendre le risque de réduire l'Autre plus comme objet d'une prestation que le sujet d'une relation.

Nos différentes expériences professionnelles relatées ont poussé notre réflexion du côté de l'aide contrainte et de la notion de la distance professionnelle. Cette distance enseignée,

fondamentale montre ses limites dans cette nécessaire fraternité qui suppose une prise en compte d'un lien d'attachement inhérent à notre travail.

Ce lien et cette subjectivité, sans cesse convoqués, ne sont-ils pas nécessaires pour maintenir la fraternité au cœur de nos missions ?

N'est-ce pas sur le fil d'une transgression à nos savoir-faire, que la fraternité naît pour un savoir-être avec autrui, quel que soit sa place, son rang, son handicap, sa condition.

**La distance ne serait-elle pas plus un exercice à tenir avec soi-même plus qu'avec autrui ?**

En effet, il y a une ombre encombrante à la fraternité en deçà de cet élan de bienveillance, de bienveillance d'Autrui, c'est notre propre confrontation à la différence.

Si la fraternité se construit dans la pluralité, elle nous apparaît bien comme une démarche intentionnelle qui parfois se heurte à nous-mêmes dans nos difficultés à supporter l'autre dans sa différence et nous rappelle à la conflictualité et la latence « meurtrière » fraternelle qui sous-tend ce principe.

Que faire de l'insupportable de l'autre ? Qui n'a pas rencontré dans son travail quelques ressentis négatifs ?

Ce qui peut maintenir notre travail sous le sceau d'une fraternité inconditionnelle serait garanti par l'équipe, l'institutionnel, le tiers.

Nous avons donc aussi, dans le travail social, cette mission de donner place à une fraternité avec nos partenaires de terrain, au sein même de nos équipes, et de façon verticale et **réci-proque** dans les liens hiérarchiques. Il ne s'agit pas de tomber sous le coup d'une loyauté aveugle et uniformisée dans nos rapports entre professionnels, loyauté qui gommerait les différences et les divergences et s'opposerait au sens premier de la fraternité.

La loyauté flirte avec l'alliance et la désalliance, crée des idéologies ou des conflits dévastateurs, forge une pensée unique. La fraternité, elle, s'appuie sur des valeurs ou des causes communes, sur des intentions à l'autre, et surtout sur le respect des divergences.

La fraternité doit rester plurielle et garantir une place à **l'expression** et à **l'écoute** de chacun comme sa force **créative**.

Un autre point a fait débat dans le groupe sur l'idée que la professionnalisation du travail social permettrait d'affirmer la dignité d'autrui. C'est parce qu'il y a professionnalisation que l'aide ou l'accompagnement ne créent pas de dette à celui qui les reçoit. Cette notion de dette semble importante à débattre et à faire émerger quant à cette teinte de fraternité dans le travail social.

Si la fraternité est si complexe à définir c'est qu'elle est chargée de la subjectivité de chacun, si la fraternité est périlleuse à inclure dans le travail social c'est aussi qu'elle se trouve au croisement du religieux et du politique.

La fraternité n'est jamais acquise. Chaque génération se fait témoin de la fragilité de ce principe et porte la lourde responsabilité individuelle et sociale de son maintien et de son actualisation. Nos interventions dans le travail social nous enseignent l'importance de notre implication et de notre engagement en-deçà de nos professions.

A l'ère de la technicité, des sollicitations exclusivement expertales ou des besoins réduits aux simples besoins matériels et financiers, la fraternité nous rappelle à **l'intelligence du cœur**, à **l'humain** et se pose comme un devoir certes, mais aussi comme une discipline perpétuelle de passer de l'humain à l'humanité, de dépasser le symptôme pour aller vers l'individu et sa singularité ; de bouger nos frontières émotionnelles et de lutter avec nos parts obscures aussi inhumaines soient-elles.

Peut-on faire de la fraternité un saint-graal à atteindre dans le travail social, une vigilance individuelle et collective à l'encontre des personnes accueillies, à l'encontre de ses collègues, à l'encontre de soi-même ?

La fraternité serait-elle seulement l'aboutissement à une égalité utopique ou une posture relationnelle éthique à tenir justement face aux inégalités. Le vivre ensemble n'est-il pas un éternel chantier pour un perpétuel projet.

Nous terminerons avec cette citation de **Victor HUGO** :

*« Tout ce qui souffre accuse, tout ce qui pleure dans l'individu, saigne dans la société, personne n'est tout seul, toutes les fibres vivantes travaillent ensemble et se confondent, les petits doivent être sacrés aux grands, et c'est du **droit** de tous les faibles que se compose le **devoir** de tous les forts ».*

*Le droit et la loi 1875*

Document de synthèse réalisé pour le groupe par Catherine TUZI

*Validé par le groupe le 11/03/2016*

**CONTRIBUTION DU  
GREJ**

**REPÈRES ÉTHICO-  
JURIDIQUES**

**POUR PENSER**

**LES TENSIONS**

**ENTRE**

**ÉDUCATION, LIBERTÉ ET  
SÉCURITÉ**

# Contribution du GREJ à la journée Sauvegarde du 25 mars 2016

## LE G.R.E.J. (SES OBJECTIFS, SA METHODE)

---

Le Groupe de Réflexion Ethico Juridique de la Sauvegarde a été créé en 1995 sous l'impulsion d'Emma GOUNOT, ancienne Présidente de l'Association, avec un double objectif :

- 1 - apporter ponctuellement aux professionnels une aide dans les situations complexes rencontrées dans l'exercice de leur mission ;
- 2 – constituer un lieu de réflexion et confrontation pouvant permettre la rédaction de notes ou l'organisation de réunions sur des questions d'ordre général rencontrées dans les situations particulières.

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle d'une dizaine de personnes (travailleurs sociaux, juristes, médecin psychiatre, psychologue...), qui se réunit chaque mois au siège de la Sauvegarde, avec parfois une réunion intermédiaire supplémentaire en cas de nécessité, ou dans un établissement à la demande d'un directeur.

Le GREJ ne réfléchit pas dans l'abstrait, mais à partir de situations concrètes dans lesquelles les professionnels rencontrent des difficultés.

Il ne réfléchit pas à la place des professionnels, mais avec celui qui pose la question, souvent accompagné de collègues, parfois du directeur de la structure.

Il aide à voir les raisons pour lesquelles il y a problème, à préciser le contexte (mission du service, projet personnalisé, règles de Droit applicables, règlement intérieur, ...), à examiner les diverses réponses possibles et les arguments pour

et contre chacune d'elles (intérêt de la personne accompagnée, valeurs privilégiées, conséquences proches et plus lointaines, intérêt général...).

Chaque situation est unique et mérite une réflexion particulière. Mais à partir de questions posées fréquemment, et en interrogeant l'expérience des travailleurs sociaux, toutes responsabilités confondues, le GREJ a pu faire des dossiers ou rédiger des notes proposant des réflexions d'ordre général (ex : La constitution de partie civile en cas de violence, Approche éthique de la responsabilité, en 2004, Secret Professionnel et Travail Social, en 2007).

A titre d'exemple, nous attirons votre attention sur la loi de modernisation de la santé en date du 26 Janvier 2016 qui vient de modifier le contenu du Secret Professionnel, qui préconise de repenser le partage d'informations et le renforcement des savoirs juridiques et des réflexions éthiques. A l'heure des lois d'urgence et de l'amenuisement des garanties judiciaires, les questions des libertés individuelles, particulièrement pour les personnes en situation de vulnérabilité, sont plus que jamais fondamentales. Le contexte actuel risque de focaliser l'action du travail social sur la question « signaler ou pas ». Comment faire pour que l'approche sécuritaire ne remette pas en cause la fonction première du travail social : l'aide et l'accompagnement à la personne en s'appuyant sur ses ressources et sur une relation de confiance, ce qui au final bénéficie à la société ?

Les outils du GREJ sont le droit et l'éthique :

- Le droit. Par exemple, actuellement, face à la multiplication des polémiques sur la laïcité, il importe de s'en reporter à la conception légale de la laïcité, au Droit applicable, mais aussi au Droit appliqué, c'est-à-dire à la jurisprudence, qui n'est pas figée.
- l'éthique qui propose des repères au risque de décevoir ou de déstabiliser car nous ne pouvons pas apporter de solutions ; il s'agit plutôt d'élargir la réflexion et de reformuler des questions. C'est un processus de questionnement permanent des actes professionnels posés, une affaire à la fois personnelle et collective, ces deux éthiques pouvant parfois entrer en conflit.

La décision est prise par celui qui doit en assumer la responsabilité : professionnel ou directeur.

Le GREJ n'a pas à se substituer au rôle de l'association, ni aux structures syndicales ou professionnelles, mais il lui appartient d'être vigilant, d'avoir un rôle d'alerte, et de proposer des éléments de réflexion dans le champ de l'éthique de responsabilité, dans un temps où la notion de risque (état de guerre déclarée) implique lucidité, sang-froid, mais aussi accueil, ouverture, et qui sait « fraternité ».



# Repères éthico-juridiques pour penser les tensions entre éducation, liberté et sécurité.

Nous intervenons sur cette question des repères éthiques pour penser les tensions entre éducation, liberté et sécurité à la demande de l'Association ; comme je viens de vous le dire à propos de notre fonctionnement, au GREJ nous ne pourrons pas vous apporter de réponses exactes à travers des démonstrations de type mathématique en forme de solutions. Nous avons compilé en groupe un certain nombre de réflexions et de références que nous vous proposons pour en discuter ensuite avec vous.

Mais il convient aussi de préciser que contrairement à notre méthode habituelle qui privilégie le traitement pratique de situations concrètes, nous allons peut-être vous donner l'impression d'une approche plutôt théorique...

Education, liberté et sécurité sont sans doute trois notions fortes dans notre Société, et dans nos professions pour nous ici aujourd'hui, trois notions, fortement exposées aux risques des dogmes et des idéologies, trois notions dont l'usage et la signification varient selon les époques, et selon les lieux où elles se déclinent. C'est dire si nous nous trouvons sur des terrains mouvants, sujets aux interprétations les plus diverses, jusqu'à être même contradictoires.

Pour procéder par ordre, en reprenant l'énoncé de notre intervention de ce jour, à savoir penser les tensions entre éducation, liberté et sécurité, nous pouvons déjà nous arrêter sur la notion de tensions.

Ce terme est ordinairement utilisé pour définir des situations plutôt défavorables, notamment les conflits larvés quand ce ne sont pas les conflits ouverts. Or il apparaît aussi sous un jour nettement plus positif et plus fonctionnel en quelque sorte, lorsqu'il se réfère au dynamisme des échanges d'idées et des différences de positionnements. La tension est alors génératrice de relations et d'élaboration. On peut illustrer cela avec une situation très banale : si j'ai une idée et qu'un collègue a la même idée, on peut toujours échanger cette idée, il n'y aura pas de tension, mais au final nous n'aurons chacun qu'une seule idée.... Dans une configuration différente, si j'ai une idée, et un collègue une autre idée, échanger ces idées pourra générer quelque

tension, mais au final nous aurons chacun deux idées dont il pourra selon les circonstances en émerger une troisième, ou davantage.

La notion de tension peut être rapprochée de la notion de crise et l'on sait que mentalités et sociétés, tout comme les groupes familiaux, évoluent grâce à des phases de crises en alternance avec des phases dites intermédiaires.

Ces premières notions posées, nous pouvons concevoir la tension comme condition même de l'existence : la vie est une tension...

Les notions d'éducation, de liberté et de sécurité, comme cela a été dit avant, sont exposées aux risques des idéologies et des dogmes.

On ne saurait reprocher à l'individu et au groupe familial, d'avoir ses idéologies, voire ses dogmes et de les transmettre en termes de valeurs à ses enfants. Faut-il cependant que ces valeurs d'un groupe familial ou social puissent reconnaître l'existence de références différentes, évolutives, très peu pouvant prétendre à l'exhaustivité définitive. Et faut-il préciser que, sous nos latitudes, l'Etat se refuse au maximum à intervenir dans les choix de vie privée des citoyens ? Par contre, comme cela est vrai dans toute Société, ce même Etat se dote de procédures pour pouvoir intervenir jusque dans l'intimité des familles, lorsque les conduites compromettent le groupe familial lui-même et chacun de ses membres

Cette tension entre vie familiale et Société vient alors rappeler qu'il n'est pas possible d'assurer l'éducation des enfants sans référence à une société, à une culture. Ainsi peut-on résumer cette tension entre groupe familial et Société avec l'idée que dans l'espèce humaine, si la nature suffit pour la pérennisation de l'espèce, il y faut aussi la Culture afin que l'individu se construise une personnalité, psychique et sociale.

Voici donc posées les lignes de tensions qui vont non pas opposer, mais organiser les rapports entre liberté, éducation et sécurité, et légitimer l'éducation que les travailleurs sociaux dispensent professionnellement dans l'exercice de leurs missions, des lignes de tensions qui vont permettre de penser les interventions et le métier, qui vont participer au sens du travail autant qu'au travail du sens.

Cela est facile à dire, mais que surviennent des événements tragiques comme ceux que nous avons connus en Janvier et en Novembre 2015, et tout récemment à Bruxelles, et ces repères socio-professionnels peuvent perdre leur sens, rendre plus périlleux l'exercice du métier socio-éducatif, au risque de le rendre inopérant, notamment par un effet pervers de sidération, qui bloque la pensée.

Le travail (socio-)éducatif, qui par nature consiste à expliquer le sens des règles de la loi, et des normes, que celles-ci ne sont pas faites pour enfermer, mais pour nous rendre plus libres d'agir en conscience, se heurte à des paramètres nouveaux : la radicalisation rapide de jeunes adolescent(e)s. Comment prévenir, sans contraindre a priori ? Agir ou non ? Signaler ou non ?

Comment alors exercer aujourd'hui un travail (socio-)éducatif structurant, créatif, novateur, dans un contexte lui aussi contraint, par une réglementation qui balise la prise de risques ?

- Le plan vigie-pirate qui interdit les sorties avec des groupes de jeunes supérieurs à 10.
- Les sorties dans les lieux publics sous haute surveillance.
- Les exigences alimentaires (menus hallal).

Préparer un voyage avec un groupe d'adolescents nécessite une telle liste de restrictions, d'interdits au nom du « principe de précaution » que les initiatives se trouvent restreintes.

Or, c'est souvent dans ces temps interstitiels, vacances ou temps de loisirs collectifs, que peuvent se créer des étapes structurantes pour les jeunes avec leurs éducateurs et leur faire vivre des moments hors du champ familial ou institutionnel.

S'ajoutent à ces exigences les contraintes liées au temps de travail des professionnels (les 35 h), comment faire récupérer les heures supplémentaires sans dégarnir un planning de service déjà sous tension ?

Comment accueillir de jeunes mineurs étrangers isolés dans les structures de l'ASE et leur trouver des familles d'accueil pour les recevoir pendant les week-ends et les vacances ? C'est ainsi que beaucoup d'entre eux se retrouvent à

l'hôtel payé par l'ASE, avec quel encadrement, quand on sait que durant ce temps- là les professionnels ne sont pas forcément disponibles ?

Comment obtenir des autorisations de soins, quand les décisions pour obtenir les papiers (juge des tutelles) sont si longues ?

Le suivi socio-éducatif en AEMO se déroule, certes, sur un temps hebdomadaire, mais en internat la responsabilité est permanente et assujettie à d'autres contraintes :

- Les normes de sécurité de plus en plus nombreuses pour ouvrir et fermer l'accès des établissements en raison de l'état d'urgence, prévoir des personnels pour ces tâches.
- Contrôler les sacs des adolescents au retour des week-ends ou des vacances.
- Les contrôles subis aussi par ces jeunes dans les gares et les lieux publics qui sont mal vécus.

Comment aborder avec ces jeunes cette question de ces exigences nouvelles liées à « l'état d'urgence » à un stade de leur vie où tout paraît déjà contraignant ?

Dans une problématique éducative comme celle-ci, nous arrivons vite au constat que nous avons des approches différentes des préceptes de l'éducation, de la liberté et de la sécurité, et d'ailleurs devrions-nous tous avoir les mêmes ?

Liberté et Sécurité sont indissociables dans une fonction éducative (du moins sous nos latitudes) et organisent en quelque sorte une régulation de l'approche pédagogique : la liberté sans la sécurité peut amener un système à oublier la notion de cohésion sociale ; quant à un fonctionnement dans la sécurité sans la notion de liberté, c'est le risque d'évoluer vers le totalitarisme. Comme nous avons pu le lire (sans pouvoir citer l'auteur) travailler avec un seul de ces préceptes sans tenir compte de l'autre, c'est courir le risque de ne plus disposer ni de l'un ni de l'autre...

Autre argument : La liberté est toujours et doit toujours rester la première des sécurités. Lorsqu'on diminue les libertés pour avoir plus de sécurité, on est sûr d'avoir moins de libertés, mais on n'est jamais certain d'avoir plus de sécurité.

Nous assistons à une montée en puissance du concept de sécurité. L'objectif légitime poursuivi et réclamé par l'opinion publique c'est qu'il faut assurer la tranquillité publique.

Mais on entend souvent que la sécurité est la première des libertés (hiérarchie inversée).

Or il faut distinguer la sécurité du concept de sûreté qui seule est inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme. La sûreté, c'est le fait pour un citoyen d'être protégé contre les intrusions de l'Etat, contre l'arbitraire tyrannique (cf. les lettres de cachet).

Il faut distinguer 2 couples :

Le couple sécurité/liberté : un vieux couple pour les juristes (Cf. la loi Peyrefitte)

- la liberté est un principe constitutionnel qui peut être invoqué devant un juge ;
- la sécurité est un objectif reconnu par le Conseil Constitutionnel (qui exerce un contrôle d'opportunité) : il faut apprécier la loi en fonction d'une balance où la sécurité va être prise en considération.

Le couple sûreté/sécurité

- Le principe de sûreté : La sûreté est un droit naturel et imprescriptible de l'Homme. Nul ne peut être arrêté ou détenu qu'en raison d'une loi.
- Le principe de sécurité : il peut être pris en compte, mais n'a pas de valeur constitutionnelle. On peut dire a contrario de la sûreté, que la sécurité est sociale, juridique, sur la route !!!!

La sûreté, les libertés, la justice sociale sont intimement liées à la démocratie.

Pour le professionnel de terrain engagé dans les pratiques éducatives, notamment lorsqu'elles sont exercées sous mandat administratif ou judiciaire, un autre couple traverse constamment son positionnement :

- sa mission selon l'ordonnance ou la prescription, et l'institution chargée de la mise en œuvre. Cela soulève immédiatement la nécessité que les institutions soient elles-mêmes en bonne santé dans leur fonctionnement ;

- sa mission selon son métier, selon le code de déontologie qui s'y rattache.

Le lien entre les deux s'organise, et ce sera notre conclusion, autour de la prise de risques qui peut se décliner ainsi :

Alors que l'on prône aujourd'hui le « principe de précaution », la prise de risques ne serait plus une qualité.

Mais ne prendre aucun risque n'est-il pas se condamner à l'immobilisme ?

La prudence se distingue nettement de l'évitement ou de l'abstention promus par le principe de précaution. Elle n'interdit pas de prendre des risques, elle impose que ces risques soient évalués et que les mesures nécessaires soient prises pour les réduire.

La sécurité n'est pas l'absence de risques mais la conscience des risques.

La liberté n'est pas l'absence de contraintes mais la possibilité d'agir en étant responsable de ses actes – ce qui permet de dire que l'éducation à la liberté est l'éducation à la responsabilité.

Nous parlons là de la responsabilité telle que présentée par le GREJ dans son document « Une approche éthique de la responsabilité ».

Il s'agit alors de la volonté et de la possibilité d'assumer à l'avance les conséquences d'un acte que l'on pose, d'une décision que l'on prend, acte ou décision dans lesquels la personne s'engage au nom de certaines valeurs et en vue d'une fin déterminée.

La responsabilité est donc à la fois :

- un vouloir, un engagement

- un devoir, une obligation de répondre

- qui supposent un pouvoir, une liberté : là où il y a contrainte il n'y a pas responsabilité.

Quant à la sécurité, il est bon de rappeler que, toute importante qu'elle soit, elle n'est pas la valeur ultime de notre société et qu'elle doit être pondérée par le respect des personnes.

Dernière considération pour conclusion de la conclusion : l'air du temps est à la dépression et à la perte du sens dans les groupes sociaux et les institutions : il est temps que l'éthique se remobilise.

**FILM**

**UNE RÉALISATION  
DE**

**L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION  
SPÉCIALISÉE**

**DE MEYZIEU**



# TABLE RONDE

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITE: LA SÉCURITÉ, LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION

### AVEC

- **Nathalie FRIER**, maire de Saint-Fons
- **Georges CATHELIN**, conseiller délégué à la protection de l'enfance à la Cour d'appel de Lyon
- **Marc BRZEGOWY**, directeur interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse
- **Elise HAFFRAY**, chargée de mission à la Métropole de Lyon pour l'Aide sociale à l'enfance

### ANIMATION

**Marc BONNET**

**INTERVENTION**

**LA DIFFICILE FRATERNITÉ**

**PAR**

**Jean-Philippe PIERRON,**  
doyen de la faculté de  
philosophie, Université  
Lyon 3

**ÉCHANGES AVEC LA  
SALLE**

# Suis-je (vraiment) le gardien de mon frère ?

Suis-je le gardien de mon frère ? (Gn 4,9) Cette question explore ces choses cachées depuis le commencement du monde. Concernant la nature des liens humains, elle nous plonge dans le grand temps immémorial des sociétés humaines. Elle sonde les fraternités qu'elles tentent de vivre depuis que les humains sont des humains. Dans le même temps, elle sonne et résonne toujours dans le singulier d'une culture, dans la texture d'une société spécifique : que signifie être le gardien de son frère dans la France pluraliste, sécularisée, travaillée par la mondialisation qu'est la France de 2015 ?

Si cette question se pose c'est qu'il y a la fraternité qui ouvre, et qu'il y a la fraternité qui clôt. La fraternité est, en nous, cette ouverture aux autres, qui fait que nous vibrons aujourd'hui d'une « solidarité des ébranlés » avec ces hommes et ces femmes massacrés il y a quelques semaines, à Paris, lors d'attentats et dont nous nous sentons frère et sœur. Et pourtant, la fraternité est aussi celle que revendiquent des fanatiques qui se nomment frères entre eux, faisant de la fraternité une fermeture et une clôture dans le combat contre ceux qu'ils jugent impurs, renégats ou débauchés. Le moraliste Chamfort en résumait le principe : « sois mon frère ou je te tue » ! Entre l'ouverture à des fraternités toujours plus élargies et la clôture du repli sur l'entre nous du clan, la fraternité inquiète les idées que nous nous faisons du lien humain, des liens. Close ou ouverte, elle questionne les sociétés humaines, pour le meilleur et pour le pire. Elle se fait ainsi tantôt fraternité qui ligue, tantôt fraternité qui lie. Comment alors prendre ses distances avec cette fraternité qui ligue les hommes les uns contre les autres - en vantant l'entre nous identitaire du même : les nôtres ne sont pas les autres - pour travailler à une fraternité qui lie des histoires de vie, des peuples, dans l'invention d'un nouveau cosmopolitisme ? Qu'y a-t-il au cœur de la fraternité qui paraît céder à la logique de l'identité dans la substantialisation du lien (par la biologie du frère de sang, l'appartenance communautaire, la référence nationale envisagée comme une préférence) et peut-on trouver dans la fraternité la possibilité de découvrir un lien plus large, ouvert et disponible à l'étrangeté du frère ? Bref la fraternité, bien plus qu'une donnée naturelle dans l'évidence du sang, n'est-elle pas plutôt une tâche, un travail ? Comment entendre par exemple ce mot étrangement actuel d'un Jésus s'écriant « qui sont mes frères ? » se refusant d'être assigné à la localisation dans une fratrie pensée comme une faction ?

Il nous faut prendre le temps de laisser résonner ces questions. Ceci contre la fausse évidence de l'allant de soi qui se laisse croire que la route serait linéaire qui va des frères jusqu'à l'étranger, dans une dilution et exténuation progressive de l'intensité du lien du proche vers le lointain, dont l'unité de mesure serait la nature. On pense à ces tristes mots d'un personnage politique affirmant qu'il aimait ses filles et ses frères plus que ses neveux, ses nièces plus que ses cousines et celles-ci plus que ses voisins et les français davantage que les européens. Il laissait penser, illusoirement, que l'on pourrait fonder une morale sur le sang, et une politique sur l'identité. Mais même dans sa « famille politique », il vient de l'apprendre qu'il n'en va jamais ainsi. La mathématisation du lien est sordide qui fait de la fraternité une affaire de seuil et de plus ou moins grand éloignement à l'égard du centre dont la nature, le sang, la biologie, le clan serait le point de référence. Car cette facilité ignore, qu'au cœur de la fraternité, l'« évidente » nécessité du lien fraternel est hantée par la possibilité de la violence et de l'anéantissement. Peut-on oublier que les frères peuvent aussi être des frères ennemis ?

## CAÏN FRERE D'ABEL : LA FRATERNITE AU PRISME DU FRATRICIDE

---

Si la fraternité est hantée par la figure du fratricide, il nous faut creuser ce mystère du fratricide car il plane comme *l'ombre d'un soupçon, que chacun est le Caïn de son frère*<sup>1</sup>. Peut donc nous permettre de ralentir l'élan de nos réponses toutes faites sur ce qu'est un frère, une méditation sur la fraternité difficile. Car la fraternité est difficile. On la trouve ouverte par le texte biblique dans le récit de la Genèse, et plus précisément avec l'épisode de Caïn et Abel, où Caïn, le frère chéri, va se faire le meurtrier de son frère, demandant, une fois le fratricide commis : « suis le gardien de mon frère ? » (Genèse 4,9). On doit s'étonner que dans les cultures, les grandes mythologies qui les fondent s'arrêtent sur la fraternité comme sur un mystère, questionnant ce que signifie apprivoiser l'altérité. Cela vaut dans le texte biblique avec l'histoire de Caïn et Abel, ou un peu plus tard avec cette invention de la fraternité engagée dans l'épisode de Joseph et de ses frères (Genèse 37 et suiv.) qui arrache la fraternité à l'enracinement autochtone pour l'ouvrir au cosmopolitisme<sup>2</sup>. On pense aussi, bien sûr, à la sororité avec la grande figure d'Antigone voulant accorder sépulture à son frère Polynice. Elle revendique la sollicitude devançante engagée dans l'attachement de la sororité contre la loi du détachement qu'impose la loi positive. On pense enfin, dans la mythologie romaine, à la violence qui opposa les deux jumeaux Romulus et Remus.

Doit nous intriguer que les sociétés humaines explorant une métaphysique du lien social avec les variations du mythe, ne se fassent pas une image rosâtre de la fraternité. Les mythes, et avec eux la littérature, donnent à entendre la pulsion de violence collective que toute notre activité de civilisation tente de dompter, voire d'apprivoiser. Ils nous font voir ce que d'ordinaire nous ne voulons pas voir, en osant regarder *au cœur des ténèbres* comme dirait Joseph Conrad, à savoir cette tension entre des forces de destructions et les normes pacificatrices sur lesquelles sont assises nos sociétés. Nos fraternités humaines se tiennent sur cette brèche. Elles n'ignorent pas que la fraternité est toujours hantée par le fratricide.

Il nous faut donc apprendre à penser la fraternité à partir de la hantise d'une violence bien peu fraternelle, toujours prête à en découdre avec l'autre jusqu'à le dissoudre, l'anéantir. Avant les considérations éthiques centrées sur la valeur individuelle de la personne – suis-je un Caïn en puissance ? – et les considérations politiques – comment travailler à construire collectivement un monde commun non tenté par la résurgence des haines fratricides réduisant la fraternité à une « identité indentifiable » -, il y a là une leçon d'anthropologie. Toute culture vient donner une mesure à la démesure des pulsions et des passions qui la travaillent. Il y a la démesure de la pulsion érotique. Il y a la démesure des jalousies, des amours et des mal-amours qui planent sur le monde commun comme la menace de sa prochaine disparition. Il y a la démesure des rivalités fraternelles, qui peuvent être douces, mais savent aussi être amères. La fraternité n'y fait pas exception. Si les frères peuvent se soutenir et s'épauler, ils peuvent aussi se jalouser jusqu'à s'ignorer, se haïr, ou bien s'anéantir. « M'aimes-tu autant que lui ou elle ? » : douloureuse interrogation qui laisse en suspens quelle est la bonne unité de mesure pour dire le même du « m'aimes-tu autant que » ? En effet, il est une démesure de la violence fraternelle au sein de la mesure des systèmes d'alliance et de parenté.

---

<sup>1</sup> Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz* (1986), Paris, Gallimard, 1989, p. 80-81.

<sup>2</sup> Voir l'interprétation qu'en propose Thomas Mann dans *Joseph et ses frères, Les histoires de Jacob*, « La descente aux Enfers », trad. L. Vic, Paris, Gallimard, L'imaginaire, 1935.

En famille, l'insociable sociabilité se manifeste terriblement, qu'elle se fasse infanticide, matricide, parricide, fratricide, ne cessant de refuser des liens qui aliènent, exigeant des liens qui libèrent. La déchirure d'un lien fraternel qu'on croyait inscrit dans la nécessité de la biologie ou de la nature en appelle à une couture du lien fraternel, - que serait un groupe humain sans ces liens ? -, par un souci du lien, dans une attention fragile. Ce qui est donc signifié dans le fratricide, c'est qu'il ne suffit pas d'être né de la même matrice pour être frère, ou plus exactement que la tutelle de la matrice n'est pas suffisante pour éclairer le cœur matriciel de la fraternité. De l'inquiétude du fratricide, il nous faut entendre la leçon. D'autant plus lorsque la fraternité, catégorie familiale, est exportée pour examiner des liens sociaux, voire animer et tonaliser des liens politiques dont on aimerait qu'ils soient plus fraternels. La fraternité est-elle alors un obstacle dont il faudrait se débarrasser comme on se désaliène d'attaches morbides, ou est-elle désirable au point qu'il faudrait vouloir être frère ? Et si oui, en quel sens ? Car après tout, que serait une société où il ne serait pas possible de vivre de liens fraternels ? *Que nous apprend le fratricide ? C'est que la violence se loge au cœur de l'intime et de l'intimité, et qu'en brisant les liens les plus intimes (le frère, le père, etc.) elle devient universelle, et révèle les principes les plus universels. [...] C'est que, au-delà de l'interdit du meurtre, la fraternité, comme toute relation humaine vivante, consiste dans la création la plus intime et la plus libre, la plus individuelle et la plus ouverte... si le fratricide nous révèle ce dont nous devons nous garder ; il nous apprend aussi ce que nous devons garder, et regarder...*<sup>3</sup> En somme, ce que nous apprend le fratricide est double : au-delà de l'interdit du meurtre, il y a l'appel sensible du frère. Mais cet appel est tel qu'il ne peut pas être pensé dans les catégories logiques qui fixent et figent des identités et qui opposent le même à l'autre : les frères qui seraient les mêmes par opposition aux ennemis qui seraient les autres. La fraternité n'est pas une donnée mais elle est une tâche, un travail ou un processus temporel grâce auquel la différence apprend à être compatible avec la similitude. C'est pourquoi nous avons besoin de parler, de vivre, de susciter et de fêter des fraternités en ces temps difficiles<sup>4</sup>, ne pouvant pas nous contenter d'une solidarité des émotions.

## FRATERNITE : METAPHYSIQUE DU LIEN RELIGIEUX ET DU LIEN POLITIQUE

---

Le mot « fraternité », à la fondation de la mythologie biblique comme de la mythologie républicaine, est un drôle de mot. De fait, dans notre tradition sociale et politique, la fraternité explicite une manière de penser le vivre ensemble relativement datée. Elle qualifie une certaine qualité du lien de coopération sociale. Le révolutionnaire Robespierre en 1790, dans un discours portant sur l'organisation de la garde nationale, proposa d'écrire fraternité sur le drapeau, l'idée fut vite oubliée. Elle sera reprise définitivement dans la devise républicaine en 1848 lors d'une émeute parisienne qui défendit au prix du sang, contre ceux qui voulurent piétiner l'égalité et confisquer les libertés, la fraternité. Le sang du Christ serait le rouge du drapeau, l'invocation du « prolétaire de Nazareth » révélant une proximité profonde, *une paradoxale alliance entre Les*

---

<sup>3</sup> Frédéric Worms, « le fratricide, secret de la fraternité ? », texte prononcé dans le cadre du festival des idées Mode d'emploi, Villa Gillet, Lyon, le lundi 16 novembre 2016 au théâtre des célestins. Voir <http://www.rue89lyon.fr/2015/11/17/alors-nous-sommes-tous-les-gardiens-de-nos-freres/>

<sup>4</sup> Dans le même esprit, voir la publication, après les attentats contre Charlie hebdo, du livre d'Abdenour Bidar, *Plaidoyer pour la fraternité*, Albin Michel, 2015.

*Lumières et l'Évangile*<sup>5</sup>. Dira-t-on que la fraternité est la sécularisation d'un thème chrétien ? On peut alors jouer avec la symbolique du drapeau français dont le rituel dit que le bleu est sur la hampe, tandis que le rouge souffle au vent, comme pour signifier que la fraternité, si c'est elle qui est figurée dans le rouge, est une aspiration offerte au grand vent des ouvertures ! Transversale au langage de la République et des Eglises, la fraternité croise les discours. Elle pourrait être un trait d'union entre les religions et le politique, peut-être parce que tous deux relient entre eux des hommes dans des rassemblements dont on attend qu'ils soient des assemblées ; dans des regroupements dont on aimerait que, plutôt que des attroupements, ils soient des communautés.

Ce va et vient entre religions et politique engagé dans la fraternité interroge. A l'heure où l'on est tenté de penser que la communauté est archaïque liens traditionnels et la société moderne émancipation des liens, ce va et vient est une tentative d'épeler ces liens sacrés qui font qu'un groupe humain n'est pas qu'une juxtaposition d'individus, une addition mais est aussi une adhésion à un souffle d'attentes partagées. Dans le langage religieux, on dira « tous frères ou sœurs parce que fils ou fille d'un même père ». Il y pointe quelque chose comme des liens sensibles entre les hommes, arrachés aux appartenances matérielles, le sacré des liens étant une manière de faire sortir du flou pour faire corps. L'expressivité de la fraternité sert ainsi à expliciter et parler une expérience sociale et politique liée à une volonté de communauté, sinon de communion. Elle se fait fraternités monastiques et fraternité citoyenne, fraternelles d'instituteurs et fraternités franc-maçonnnes. Et avant cela, elle se fait célébration festive de ces liens qui procurent la joie d'être ensemble. La fraternité n'est-elle alors, plus que le supplément d'âme de tout groupe humain structuré, ce sans quoi un groupe humain ne saurait être humain ?

Compte-tenu de ce que nous avons dit du fratricide, qu'est-ce qu'une fraternité ouverte ? Nous dirons que son ouverture est telle qu'elle va s'élargissant toujours plus aux autres, étranges étrangers ou même non-humains si l'on pense aux fraternisations avec l'animal ou à celle que la conversion écologique, si l'on se souvient de François d'Assise, nomme « sœur eau » ! Mais disant cela on dit ce qu'elle fait, on ne dit pas encore ce qu'elle est. La fraternité est la promesse d'un lien en ouverture de lui-même, ce que la métaphore du lien dit mal, voire trahit peut-être. Le lien n'y est pas une ligature mais une assurance. Il est moins une corde qu'une cordée. Elle tient en l'attention à une forme de soin mutuel rendue possible par la découverte, en soi même, de cette disponibilité à l'autre qui se nomme vulnérabilité. C'est pourquoi on peut penser la fraternité moins dans les mots de la surveillance – garder son frère dans la discipline du surveillant guettant, pour la contenir, toute expression de possible hostilité et de violence – que dans ceux du soin – prendre soin, veiller sur... à la manière du « grand frère ou de la grande sœur à l'égard de son petit frère »-, c'est-à-dire avec ce beau mot de sollicitude que l'on caricature si vite en n'y voyant que la bienveillante condescendance du charitable. Trop souvent, on le sait la surveillance est une caricature de la bienveillance. Aussi faut-il se prémunir d'une conception trop solaire de la fraternité en se rendant attentif aux formes ordinaires des liens fraternels grâce auxquelles l'expérience de l'autre et de sa différence s'approprient, se déchiffrent et s'expérimentent. Parmi les liens familiaux qui sont des liens de soins, entre les liens d'alliances conjugales habités par la différence des sexes (reconnaître l'autre dans la mutualité des libertés) et les liens de parenté que mobilise la filiation avec ce qu'ils peuvent d'avoir d'asymétrique (assurer l'autre en son assise existentielle dans le lien sécurisant), les liens de fraternité ou de sororité apportent une tonalité spécifique. Ils prennent soin de cette connivence ou

---

<sup>5</sup> Régis Debray, *le moment fraternité*, Paris, Gallimard, 2009, p. 15-16.

de cette complicité, plus ou moins tacite, symétrie relationnelle au cœur de laquelle une expérience commune (celle de la fratrie qui pour une part est un hasard) attend de se faire communauté (le hasard transformé en destin dans les joies d'une similitude découverte).

Ce glissement pour appréhender la fraternité exige de bien distinguer entre une fraternité comprise en extériorité que nous avons placée sous la figure de la clôture des signes distinctifs et une fraternité conçue en intériorité qui en fait une figure de l'ouverture. La fraternité close triomphe dans la reconnaissance extérieure de signes d'appartenances. La reconnaissance n'y est pensée que dans les mots du reconnaissable ou de l'identifiable. Elle s'explicité singulièrement de nos jours dans le « je » d'un individualisme qu'exacerbe la société de consommation flattant des signaux d'appartenances dont les marques, les étiquettes sont l'expression. Elle s'explicité également dans l'entre-nous étriqué des petites communautés frileuses, identitaires et affinitaires, exaltées dans un intégrisme identitaire de tous poils. Cette fraternité n'est pas alors offerte au souffle spirituel d'une reconnaissance mutuelle, mais accrochée à une signalétique : des manières de se vêtir, des cris de ralliements, des slogans supposant que ce qui marque serait ce qui démarque. La fraternité ouverte n'est pas une fraternité d'identité mais d'intensité. La fraternité, elle ne la connaît pas, elle l'espère. Elle ose se laisser aller à l'expérience prometteuse de l'autre. Le frère est ici moins celui qui est reconnaissable que celui à l'égard duquel nous sommes reconnaissants d'avoir la grâce d'exister. Cette reconnaissance mutuelle revisite le sens d'un nous fraternel, ouvert au grand air, enjeu moins extériorité que d'intériorité. De la sorte, la fraternité parle de l'entente entre humains, non comme l'évidence naturelle que suggère l'idée d'un lien a priori qui ne relève pas de l'artifice, mais comme d'une forme d'entente plus profonde. Celle qui demande comment elle peut se maintenir sans se perdre dans nos manières de faire monde et dans nos institutions : apprendre à épeler ce qui nous lie dans un travail de reconnaissance mutuelle qui n'a de cesse de dépasser ce qui sépare les frères de leurs frères ou de leurs sœurs, à commencer par leurs genres. Elle est l'horizon d'attente, l'espérance fragile qui habite les relations sociales et humaines. C'est pourquoi elle est une « fraternité difficile » comme l'exprime avec justesse Catherine Chalié. Cette insistance dénonce le risque permanent de dériver dans des fraternités identitaires ou fusionnelles qui nieraient les trajectoires personnelles et les droits individuels au non d'une « fraternité contre ». Elle se veut, ou se vise comme une « fraternité pour... »

## LA DEVISE

---

Le lien fraternel dit quelque chose de ce qui fait la délicate essence du lien social dans le ni trop (élection et réciprocité du lien amical) ni trop peu (la contractualité anonyme du lien politique). Ni réductible à l'élection mutuelle et sélective présente dans l'exceptionnel lien amical (des frères ne sont pas nécessairement des amis) ; ni pensable dans la seule élaboration artificielle d'un lien politique par la construction d'un contrat social qui réunit et égalise sous l'autorité de la loi positive, la fraternité résiste. Entre le lien électif amical - « parce que c'était lui, parce que c'était moi » - et le lien positif abstrait qu'est le lien politique -« traitement égal de tous devant la loi »-, la fraternité colore le lien social en rendant compte de pratiques de coopérations mutuelles. La fraternité pose qu'un monde humain, structuré dans la coordination rationnelle ne peut se dispenser de toute la coopération sensible qui s'y éprouve. C'est pourquoi, il n'est pas étonnant que la fraternité soit tard

venue dans la devise républicaine qui très vite avait mis l'accent sur la liberté et sur l'égalité. Est-ce parce qu'elle était tellement évidente qu'on n'avait pas besoin de la nommer, ou est-ce plutôt parce que la fraternité, attentive à ces « moments où la société prend » comme disait Marcel Mauss, rendant compte de la délicate essence du social, est difficile à saisir ? Cette devise, est-il besoin de le redire, est marquée dans son texte même, par la texture de nos histoires blessées et meurtries par des relations humaines tordues. Cette devise ne dit pas qui nous sommes mais ce que nous cherchons à être. Si elle est un étendard, c'est parce qu'elle est portée par et porte nos aspirations. Ce qui s'y atteste doit s'entendre aussi en regard de ce à l'égard de quoi elle proteste. Dans l'attestation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, il faut entendre en creux tous les refus, toutes les négations et les détestations auxquelles elles répliquent.

Cette devise républicaine que l'on invoque souvent, mais que l'on ne convoque pas assez pratiquement, nous venons en une petite année de la revisiter, par le biais d'une pédagogie effroyable de la brutalité, de l'ignorance et de l'intolérance. La liberté comme droit fondamental, comme le sont la liberté d'expression et la liberté de conscience, a été attaquée lors des attentats contre Charlie hebdo. L'égalité comme référence à l'idée de justice dont la traduction peut être l'accès aux mêmes lieux de commerces, a été attaquée lors de l'attentat contre le magasin hyper casher. La fraternité, qui met l'accent moins sur les caractères formel du lien (isonomie du droit reconnu) que sur sa qualité sensible, vient d'être attaquée lors des attentats perpétrés dans des lieux festifs et fraternels comme le sont les salles de spectacle ou les terrasses des café. On rappelle ce faisant que la fraternité est une pratique plutôt qu'une déclaration ; que sa manière de se proclamer consiste à se célébrer. La fraternité est une expérience festive de la coopération sociale. Certes, la liberté et l'égalité convoquent des droits démocratiques (cf. Rawls). On observera que traditionnellement la philosophie politique s'est beaucoup occupée de liberté en affirmant, dans sa déclaration des droits de l'homme, que les humains naissent libres et égaux (liberté de conscience, de presse, d'association ; égalité devant la loi, devant le salaire). Or, la fraternité n'a pas tout à fait le même statut que la liberté et l'égalité dont elle serait le nécessaire complément. La fraternité encourage et sensibilise autour d'une logique relationnelle là où la justice et l'égalité exaltent une logique de l'autonomie individuelle, et là où le néolibéralisme réduit la coopération à des échanges ou à des transactions potentiellement marchandables. Celles-ci seraient des principes ; celle-là un sentiment diffus, flottant mais exigeant de la relation.

La fraternité redit qu'un monde humain est certes constitué de droits nécessaires à honorer mais qu'il est aussi nourri de liens dont il faut prendre soin. En face d'une théorie de la justice, il y aurait alors l'appel à une politique du soin, à un prendre soin des relations. Une société suppose certes l'explicitation d'un contrat social mais également le partage éprouvé d'un pacte fraternel. Dans cet esprit, la démocratie se pensera certes comme un régime politique - le pouvoir vient du peuple pour le peuple - ; comme une certaine ambiance - une passion pour l'égalité des conditions - ; mais aussi un ensemble de pratiques sociales prenant soin des relations aux autres en raison de la prise de conscience des interdépendances. Disant cela, on notera alors que la fraternité n'est pas toujours là où elle s'exhibe le plus. Ceci aide à se prémunir d'une conception exaltée de la fraternité qui met, a priori, en échec, toute société dans la capacité de parvenir à la vivre. En effet, il est une forme de fraternité rendue possible par des dispositifs techniques, sociaux ou institutionnels qui l'organisent et la structurent même s'ils sont pour une part devenus une évidence sociale ou technique invisible. La sécurité sociale, les solidarités technoscientifiques des services des eaux, les



mutuelles, les services dits services sociaux, etc. tous, dans leur langue même, traduisent une forme de fraternité.

Il n'est pas nouveau que soit importée la langue des communautés familiales dans le champ politique et qu'une catégorie d'ordre privée éclaire une expérience collective. Père de la nation, petit père des peuples, mère-patrie sont des mots issus de ce qu'autrefois on appelait une communauté naturelle (la famille) pour élaborer et épeler la dimension du lien politique. Le mot fraternité n'y fait pas exception mais instaure un changement. Pour dire l'intensité des liens, l'image du frère ne parvient pas à devenir un concept abstrait. Comme si la fraternité, expérience sensible, se refusait au caractère fixé de l'institution. Le lien fraternel, entre l'arbitraire convention du contrat social dans ce qu'il a de mécanique et la nécessité élective du lien amical qui ne fait encore pas du social, recherche un type de lien plus chaleureux. Il traque la proximité présente dans la métaphore du frère. Entre le modèle mécaniste de l'assemblage et le modèle organique de la cellule dans la république cellulaire, la fraternité métaphorise le lien social. La métaphore de la fraternité n'ignore pas que nous ne sommes pas de la « même » famille mais fait éclater cette pensée du même. Elle incite à quitter le point de vue impersonnel du traitement économique et politique – égalité de toutes et tous devant la loi – afin de travailler à une proximité personnalisante. Il s'agit de réinventer une articulation hybride de l'individuel et du collectif, dépassant l'opposition entre l'Etat providence et l'atomisation néolibérale en vue d'accueillir le don des citoyens (exemple le geste fraternel de partage des RTT pour venir en aide à un collègue à l'enfant malade). Liée à ce que l'on place aujourd'hui sous la bannière du convivialisme, la fraternité pointe les périls de la dilution du social dans les excès de l'individualisme et de l'atomisation consumériste, leur opposant une pensée de la société non en termes d'échanges mais de don : la coopération sociale. Redisons le alors, attester de la fraternité ne dit pas ce que nous sommes mais ce que nous cherchons à être. Elle est une forme d'exclamation morale porteuse d'une attente : faire advenir la fraternité sans être dupe que nos communautés historiques ne sont pas aussi fraternelles que nous le souhaiterions. « *Frères humains qui, après nous vivrez, n'ayez les cœurs contre nous endurcis, car si pitié de nous, pauvres, avez, Dieu en aura de vous, merci* »<sup>6</sup>.

**Jean-Philippe Pierron**

Doyen de la faculté de philosophie  
Université Jean Moulin, Lyon 3

---

<sup>6</sup> François Villon, *La ballade des pendus*.

## JEAN-PHILIPPE PIERRON : BIBLIOGRAPHIE

---

Philosophe, Doyen de la faculté de philosophie de l'Université Jean Moulin, Lyon 3, responsable du master "Ethique et développement durable", son champ de recherche se développe notamment autour des thèmes de l'éthique médicale, de l'éthique de l'environnement et de l'éthique de la famille.

***Où va la famille ?*** Editions Les liens qui libèrent, 2014

***Parole tenue. Colloque du centenaire Maldiney à Lyon.*** Jean-Pierre Charcosset et Jean-Philippe Pierron (éditeurs scientifiques), éditions Mimesis, collection « Philosophie », 2014

***L'Homme à la folie. Philosophes et psychiatres.*** EME Editions, 2012

***Les Puissances de l'imagination. Essai sur la fonction éthique de l'imagination.*** Les Editions du Cerf, 2012

***Repenser la nature. Dialogue philosophique, Europe, Asie, Amériques.*** Sous la direction de Jean-Philippe Pierron et Marie-Hélène Parizeau, Presses de l'Université Laval, 2012

***Le climat familial. Une poétique de la famille.*** Les Editions du Cerf, 2010

***Vulnérabilité. Pour une philosophie du soin.*** Presses Universitaires de France, 2010

***Penser le développement durable.*** Ellipses, 2009

***Le Passage de témoin. Une philosophie du témoignage.*** Les Editions du Cerf, 2006

***On ne choisit pas ses parents. Comment penser l'adoption et la filiation ?*** Seuil, 2003

# CONCLUSION

**Jean-Jacques PENAUD**

**Administrateur et  
membre du GREJ**

## JOURNEE ASSOCIATIVE

25 MARS 2016

# CONCLUSION

Chargé de “conclure” cette journée, en tant que membre du GREJ et en tant qu’administrateur, me voilà propulsé juge et partie. Je vais en profiter pour faire du prosélytisme en faveur du GREJ dans un premier temps, puis en faveur de l’association et tenter ainsi de maintenir l’équilibre entre les deux plateaux de la balance !

Catalyseur de pensées, le GREJ n’a pas pour ambition d’édicter des guides de bonnes pratiques (à quoi bon prendre le temps de la réflexion quand on vous dit quelle est la bonne pratique ?) mais seulement de penser avec ceux qui ont envie, qui s’y autorisent ou en ont la possibilité...

Dans le contexte actuel, après le temps de la sidération qui dure, “notre émotion ne doit pas paralyser notre raison, comme notre raison ne doit pas atténuer notre émotion” (Edgar MORIN). “Il est urgent de penser et d’ouvrir des espaces de discussion” (Antoine GARAPON).

Circularité entre pratique et théorie : importance d’un va-et-vient permanent qui est au coeur de l’éthique. Nous avons vu au cours de cette journée que le “vivre ensemble” se déclinait différemment selon les lieux d’intervention et que l’échange entre questions du terrain, questions magénariales et questions associatives était sources de richesse et d’interpellation. On ne saurait trop souligner la force des témoignages de cette matinée, de l’éprouvé et de la créativité. Je pense notamment aux deux tableaux exposés de part et d’autre de la tribune, mais aussi à la “guirlande de petits papiers”.

Comment réduire l’écart, parfois le grand écart, entre les droits reconnus et leur jouissance réelle ? Comment faire le lien entre théorie et pratique ?

## DES PRINCIPES GENERAUX...

---

Art. 1 de la *Déclaration des droits de l’Homme* : “Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité” (caractère universel de cette injonction silencieuse et pas seulement une obligation morale d’ouverture sur autrui).

Un lien dialectique unit les trois composantes de la devise républicaine. Mais la fraternité n’est pas à mettre sur le même plan que la liberté et l’égalité qui sont des droits de l’homme individuels. La fraternité fait partie des obligations morales plutôt que du droit. C’est un devoir de chacun vis à vis d’autrui.

On peut souligner l'ambivalence de cette notion à connotation religieuse, dotée d'une forte charge émotionnelle mais dont le contenu reste imprécis. Elle peut être en danger d'exclure (risque de clôture de la fraternité sur elle-même qui exclut et diabolise l'autre) ou au contraire rassembler. Elle offre un potentiel d'ouverture à un autrui non ressemblant et peut avoir une force subversive propre.

Pour Jacques Le Goff, professeur de droit public, c'est "une dynamique morale et politique de l'attention à autrui". Elle peut être bien autre chose qu'une démarche individuelle.

Art. 1 de la *Constitution* du 4 octobre 1958 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale..."

En 1848, dans le *Manuel républicain des droits de l'Homme et du Citoyen*, Charles Renouvier résumait toute la philosophie du triptyque républicain :

« Les hommes naissent égaux en droits, c'est-à-dire qu'ils ne sauraient exercer naturellement de domination les uns sur les autres. La loi, dans la République, n'admet aucune distinction de naissance entre les citoyens, aucune hérédité de pouvoir. La loi est la même pour tous. »

« S'il n'y avait signé que la liberté, l'inégalité irait toujours croissant et l'Etat périrait par l'aristocratie ; car les plus riches et les plus forts finiraient toujours par l'emporter sur les plus pauvres et les plus faibles. S'il n'y avait qu'égalité, le citoyen ne serait plus rien, ne pourrait plus rien par lui-même, la liberté serait détruite, et l'Etat périrait par la trop grande domination de tout le monde sur chacun. Mais la liberté et l'égalité réunies composeront une République parfaite, grâce à la fraternité. C'est la fraternité qui portera les citoyens réunis en Assemblée de représentants à concilier tous leurs droits, de manière à demeurer des hommes libres et à devenir, autant qu'il est possible, des égaux ».

Comment rendre effectifs ses droits et mettre concrètement en œuvre les valeurs de la République et le principe de la laïcité ?

Comment assurer la liberté de conscience, l'égalité des droits, la fraternité universelle la lutte contre toutes les discriminations et l'exclusion de tout prosélytisme, spécifiquement pour les personnes en situation de vulnérabilité ?

## ...AU CONCRET

---

Arrêté interministériel du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles (Version consolidée au 8 mars 2016)

En application de la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Comment mettre en œuvre et parvenir à concilier les différents articles suivants :

- Article 1er : Principe de non-discrimination
- Article 7 : Droit à la protection  
Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant (et désormais du secret professionnel) dans le cadre des lois existantes.  
Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.
- Article 8 : Droit à l'autonomie (comment rendre la personne accompagnée acteur de son parcours ?)  
Comment réussir à protéger tout en autonomisant ? Comment inventer ensemble le chemin avec la personne accompagnée et faire l'apprentissage d'une pédagogie de la liberté ?
- Article 11 : Droit à la pratique religieuse  
Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services...
- Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

L'éducation doit contribuer à construire un projet commun formant des individus autonomes et des citoyens responsables dans une société démocratique, tournée vers l'inclusion de tous et garante de l'effectivité des droits (avis de la CNDH du 2 juillet 2015).

L'individu devient une personne, singulière et reconnue, grâce à l'appui de la communauté : c'est le rôle de l'éducation, et notamment des institutions éducatives, qui s'inscrit dans le temps.

“La liberté est le bien qui nous fait jouir de tous les autres biens” (Montesquieu). C'est la condition de la possibilité de jouissance de tous les autres biens”.

Comment accompagner les personnes et comment les mettre en mesure d'exercer leur liberté ?

Jusqu'où peut aller l'autorité de l'Etat et de la société dans un ensemble de phénomènes qui apparaissent éminemment privés ?

Article 9 du *Code civil* : “chacun a droit au respect de sa vie privée”.

Mais la République est le garant de la vie privée et c'est au juge gardien des libertés de dire le droit.

Comment rendre l'enfant et la famille progressivement acteurs de leur propre éducation ?

Comment mobiliser leurs compétences et s'appuyer sur les ressources extérieures ?

Comment concilier la nécessaire proximité (fraternité?) et la non moins nécessaire distance professionnelle que requiert tout projet éducatif ?

“La rencontre de l'autre ne peut jamais s'épuiser dans la professionnalité”

(C. PERROTIN : « Rencontrer autrui : l'expérience d'une force et d'une fragilité »).

Lors de la prise de risque inhérente aux pratiques éducatives et à la rencontre avec autrui, les travailleurs sociaux doivent pouvoir bénéficier d'un appui institutionnel tant au niveau de la direction des équipes éducatives qu'au niveau de l'association elle-même. Ils sont inscrits dans un collectif qui se doit de les sécuriser (accompagner les accompagnateurs), tout en favorisant l'élaboration collective.

On a pu voir que la démarcation entre privé et public est complexe et évolutive.

La CEDH nous rappelle qu'une société démocratique est nécessairement pluraliste et tolérante et que dès lors les croyants doivent “tolérer et accepter le rejet par autrui de leurs croyances religieuses”.

Continuons à susciter des échanges, des débats et des réflexions autour de la relation d'aide individuelle, de l'action collective, de leur interaction et de la quête de sens dans l'exercice du travail social. Il est de la responsabilité des professionnels, de l'association et de chaque acteur du social de veiller à repérer ce qui peut faire obstacle ou renforcer la qualité des liens qui nous relient à autrui et à la société.

Comment mobiliser les ressources de la société civile ?

Comment développer une position associative citoyenne ?

En sachant innover et trouver des relais au niveau politique, en ces temps de crise, afin que le travail éducatif soit légitimé et reconnu à sa juste place comme facteur de renforcement de la cohésion sociale.

Gardons à l'esprit que “la pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une position, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que pour elle, se soumettre ce serait cesser d'exister” (Poincaré 21/11/1909).

Jean-Jacques Penaud

# ANNEXES

## Article du *Monde*

27/02/16

« L'espace public doit-il être neutre ? »

## Conseil supérieur du travail social

Avis du 09/12/2015

« La laïcité, un principe  
fondamental  
du travail social »



## L'ESPACE PUBLIC DOIT-IL ÊTRE NEUTRE ?

par Cécile Chambraud

*Le Monde*, rubrique « culture et idées », samedi 27 février 2016

C'est l'arène de la laïcité. Le pré sur lequel s'affrontent les bretteurs qui veulent faire prévaloir leur conception de la place et de la « visibilité » des religions dans la société. Depuis que le long débat sur le voile à l'école a été tranché par la loi de 2004, l'espace public est devenu le centre de toutes les controverses.

Cela a commencé il y a plusieurs années déjà avec les prières de rue, stigmatisées par Marine Le Pen, qui les voit comme une « occupation ». Cela s'est poursuivi avec le niqab, avant qu'une loi en interdise le port, en 2010. Depuis, l'actualité est émaillée de propositions visant à réguler les manifestations de religiosité dans les rues, les universités, les entreprises, les couloirs du métro... En mars 2015, lors des élections départementales, le grand rabbin de Toulouse, Avraham Weill, s'est vu demander par un membre de son bureau de vote, au mépris de la loi, de retirer sa kippa. Au même moment, la RATP refusait d'apposer sur les affiches publicitaires d'un concert du groupe Les Prêtres la mention : « *Au bénéfice des chrétiens d'Orient.* » Motif invoqué : la défense du principe de « *neutralité du service public* ».

Et le mouvement s'est poursuivi. Des politiques ont réclamé l'interdiction du port des signes religieux à l'université ou dans les crèches privées. Certains demandent de légiférer pour l'entreprise. Tout cela au nom d'une nécessaire « neutralisation » religieuse de l'espace commun, à l'heure où les attentats djihadistes renforcent la peur du fondamentalisme musulman. Mais de quoi parle-t-on au juste lorsqu'on évoque cet espace public ? Quand est-il né ? Comment est-il régulé ? Quelle place peut-il faire aux religions ? Ne serait-il pas en train de changer de nature sous la pression de la démographie et de la géopolitique ?

Bien longtemps avant d'entrer dans le droit français, en 2010, la notion d'espace public « *s'est d'abord développée dans le champ de la sociologie, notamment à partir des travaux de Jürgen Habermas* », explique Philippe Portier, directeur du Groupe sociétés, religions, laïcités (GSRL) du CNRS. L'espace public serait né, explique-t-il, d'une rupture datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque le monde ancien fondé sur « *la transcendance divine représentée par le roi* » se prépare à laisser la place à « *un monde nouveau, où la légitimité vient d'en bas, de l'individu, et dans lequel on accepte de plus en plus la pluralité des opinions* ».

Cette révolution avant l'heure, au temps des salons et de l'Encyclopédie, engendre un bouleversement politique. Un nouvel espace social émerge alors, où des individus libres et autonomes, qui ne se soumettent plus à l'ordre établi, peuvent « *entrer en conversation* » les uns avec les autres et envisager la création d'une société nouvelle. Ce champ de communication libre où l'on accepte la pluralité des opinions est la matrice de l'espace public tel que nous le connaissons aujourd'hui. « *La notion a donc à voir avec la modernité individualiste* », résume Philippe Portier.

Cette nouvelle ère dessine un dispositif inédit, « *articulé autour de trois sphères* », explique le sociologue. La première, privée, où l'individu est souverain : il se marie et divorce quand et avec qui il veut, élève ses enfants comme il l'entend, choisit un dieu ou s'en passe et pense ce qui lui plaît. La

deuxième, où ces individus débattent de l'ordre social, expriment librement leurs opinions, y compris religieuses – c'est celle que l'on appelle aujourd'hui l'espace public. Et enfin, l'espace de l'Etat, régi par le droit public et chargé de gérer la société dans le respect des deux autres espaces, l'individuel et le commun. Pour se garder de toute intrusion de la part de l'Etat, on lui assigne un principe de neutralité absolue.

Afin de s'établir durablement comme aire de liberté, l'espace public doit être protégé par des droits nouveaux. Un appareil juridique se met en place, qui garantit à l'individu de pouvoir librement produire des opinions et les diffuser. Ce socle se consolidera tout au long des XIXe et XXe siècles. Ce sont les lois de la IIIe République sur la liberté de presse et d'opinion, la liberté d'association, la liberté scolaire. Et, à l'égard des Eglises, c'est la loi du 9 décembre 1905, socle de notre régime de laïcité. « *La laïcité n'est pas d'abord une question de séparation des Eglises et de l'Etat, indique Philippe Gaudin, philosophe, directeur adjoint de l'Institut européen en sciences des religions (IESR). C'est la protection de la liberté de conscience dans le cadre de la loi – politique, et non religieuse – et dans le respect de l'ordre public.* » « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées (...) dans l'intérêt de l'ordre public* », énonce l'article 1er de la loi de 1905.

Les législateurs de l'époque n'étaient pas tous d'accord. Certains, marqués par le gallicanisme, auraient préféré conserver un contrôle étatique sur le fonctionnement interne de l'Eglise catholique. D'autres auraient voulu que la loi interdise, par exemple, les processions sur la voie publique ou le port de la soutane aux prêtres. C'est finalement la tendance « libérale » qui l'a emporté. Dans les décennies qui ont suivi, la justice administrative protégera systématiquement les manifestations religieuses, y compris sur la voie publique. Pour en interdire une, les autorités doivent démontrer que les menaces qu'elle ferait peser sur la tranquillité ou la sécurité publiques sont telles qu'elle n'est pas en mesure de les prévenir avec ses moyens de police habituels.

Longtemps radicalement hostile à ce nouveau partage avec l'Etat dans le cadre de la République laïque, l'Eglise catholique a fini par l'accepter, comprenant tout le bénéfice qu'elle pouvait en tirer. A partir de la fin du XIXe siècle, elle crée des journaux, des associations, des patronages, des clubs de foot. De fait, relève Frédéric Dieu, maître des requêtes au Conseil d'Etat et spécialiste du droit des cultes, « *en France, il n'y a pas d'égalité de traitement des cultes : 95 % des églises appartiennent à l'Etat et aux communes, nos impôts en paient les réparations. Les synagogues, temples et mosquées construits après 1905 n'ont pas cet avantage.* »

L'émergence de la nouvelle forme d'organisation sociale et politique ne peut fonctionner sans rencontrer une adaptation parallèle des Eglises. « *Notre conception du droit induit une certaine vision de ce que doit être la religion, affirme le philosophe Philippe Gaudin. Celle-ci ne peut pas prétendre légiférer. Mais elle peut exprimer son opinion sur la loi, y compris en manifestant, comme lors du mariage pour tous.* » Elle ne peut non plus prétendre dominer ou contraindre les opinions dans l'espace de la société. Et c'est bien l'évolution qu'a suivie l'Eglise catholique depuis plus d'un siècle. « *L'Eglise a, avec l'espace public, une relation apaisée, car elle a renoncé depuis longtemps à une approche totalisante, relève Olivier Artus, exégète, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris. Le concile Vatican II – 1962-1965 – a écrit noir sur blanc que l'Eglise ne prétendait pas être le tout.* »

Cependant, cette conception libérale de la place des religions, si elle s'impose en 1905, ne fait pas disparaître l'autre caractéristique du républicanisme à la française. « *On aurait tort de considérer le républicanisme comme un simple libéralisme*, explique Philippe Portier. *Il porte aussi un projet de formation du citoyen, qui respecte la loi et est même prêt à faire don de lui-même à la patrie. L'Etat n'est pas seulement un garant, mais aussi un pédagogue, un formateur de citoyens à travers l'école.* » Fort logiquement, l'école, dans laquelle l'Eglise catholique s'est massivement investie au XIXe siècle pour disputer les consciences à la République, est un terrain privilégié de la rivalité entre celle-ci et l'Etat.

Aujourd'hui, l'islam a succédé à l'Eglise catholique comme sujet de discorde dans le face-à-face entre ces deux tendances du républicanisme français (l'une libérale, l'autre directive), qui a par exemple récemment refait surface entre le premier ministre, Manuel Valls, et le président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco. L'apparition, au sens de « visibilité », du culte musulman à partir des années 1980, a ouvert une nouvelle période d'interrogations. Au cours des dernières années, elle a débouché sur des innovations juridiques qui remettent en question l'architecture des trois sphères (celle de l'individu, l'espace public et la sphère étatique) telle que l'avait édifiée jusqu'ici la République.

Le premier changement est intervenu avec la loi du 15 mars 2004 sur « *le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse* » à l'école. Pour la première fois, l'exigence de neutralité au regard des convictions religieuses, jusqu'alors réservée à l'Etat et à ses agents, est étendue à des usagers du service public, en l'occurrence aux élèves de la maternelle à la terminale lorsqu'ils pénètrent dans leurs établissements scolaires.

Six ans plus tard, la loi du 11 octobre 2010 « *interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public* » – qui visait d'abord le port de la burqa – opère une rupture encore plus importante. Contrairement à la loi de 2004, elle ne se fonde pas sur le principe de laïcité de l'Etat. Et pour cause : elle vise précisément des individus en dehors de tout lien avec l'activité de la puissance publique, qui seule est astreinte à la neutralité religieuse : dans la rue, les transports en commun, mais aussi dans des lieux privés tels les commerces, les entreprises, les salles de spectacle... bref, tous les lieux ouverts au public. Pour ce faire, elle introduit pour la première fois dans la loi la notion d'« espace public », qui n'avait, jusqu'alors, aucune existence juridique.

Les parlementaires fondent cette interdiction du port de la burqa sur la préservation de l'ordre public, et non pas sur la laïcité. Mais il ne s'agit plus de l'ordre public traditionnel dans le droit français, lequel consiste en principe au strict maintien de la sécurité et de la tranquillité. « *Il s'agit d'un ordre public qui induit un ordre moral*, soutient Frédéric Dieu. *Et c'est la première fois qu'on fonde une loi sur une notion d'ordre moral.* » L'interdiction de la dissimulation du visage est en effet fondée sur l'idée qu'il s'agit d'une pratique contraire « *aux exigences minimales de la vie en société* ».

Autrement dit, pour la première fois, l'Etat fait intrusion dans l'espace public, celui de la libre confrontation des opinions et des comportements licites, et énonce des limites morales à ces opinions et à ces comportements, qui cependant ne contreviennent a priori ni à la tranquillité ni à la sécurité. « *C'est une rupture avec toute l'époque antérieure, où l'espace public était très clairement séparé de l'espace de l'Etat*, assure Philippe Portier. *Il y a aujourd'hui une dynamique de neutralisation d'un espace intermédiaire auparavant laissé à la pluralité des opinions et des*

*comportements. L'espace social était un prolongement de l'espace privé et aujourd'hui, avec ce concept juridique d'espace public indifférencié, il devient un prolongement de l'espace de l'Etat. »*

Cette évolution répond à l'évidence à une demande d'une partie des citoyens, crispés par la visibilité croissante de l'islam. Pourquoi ce sentiment d'inquiétude ? Pour la société française, l'apparition d'un islam visible « est une révolution copernicienne, une sorte de contresens historique, estime Samir Amghar, sociologue spécialiste de l'islam. Dans les années 1950, on parlait de la fin des religions, et à partir des années 1980, on voit émerger des pratiques religieuses que l'on tolère plus ou moins. C'est une religion qui vient de l'extérieur, qui remue l'identité profonde de la France. » « L'islam réactive une vision de la religion comme menace pour la paix publique et le respect des droits, comme un phénomène obscurantiste, fanatique, quelque chose dont il faudrait se protéger, note Jean-Paul Willaime, sociologue des religions. L'idée s'est répandue que la laïcité serait la privatisation du religieux, réservé au for intérieur, et qu'il faudrait le rendre invisible dans les lieux publics. »

L'histoire politique du pays expliquerait cette vision très française de la religion. « En France, la République et la démocratie se sont construites dans un rapport très conflictuel vis-à-vis de la religion dominante qu'est le catholicisme. En Allemagne, par exemple, les Eglises ont été au rendez-vous de la démocratie après 1945. C'est aussi le cas de l'Eglise catholique polonaise après l'effondrement du communisme », explique Jean-Paul Willaime. Puis, durant les décennies qui ont suivi Vatican II, l'Eglise catholique s'est, en France, largement dépouillée de sa visibilité au quotidien. « On s'était habitués à un religieux pas tellement visible. S'était installée l'idée qu'il était devenu quelque chose de privé », résume Jean-Paul Willaime.

Cette préoccupation manifeste d'une partie de l'opinion pousse à se demander à quelles conditions des croyances religieuses peuvent s'exprimer à leur guise dans l'espace public sans que cela tourne à l'affrontement, à la rupture du lien commun. Que faire, par exemple, pour ne pas tomber dans le communautarisme ? « Relire Hannah Arendt, tranche Olivier Artus. Je dois renoncer au totalitarisme de ma propre tradition, en accepter une lecture critique, ne pas en absolutiser les formulations. Pour qu'il y ait laïcité, il faut que toutes les composantes de la société acceptent la conversation. Donc acceptent une lecture critique d'elles-mêmes. C'est là que réside l'espoir de l'accouchement d'un islam ayant intégré la raison critique européenne. »

Le simple fait de participer à la « conversation commune », au débat public en somme, n'est-il pas déjà en soi un facteur transformateur, un pas sur le chemin de l'acculturation d'un nouvel acteur religieux ? C'est cette question que formule Samir Amghar : « Des acteurs de l'islam, progressivement, prennent la défense de leur religion non pas à partir d'un argumentaire théologique, mais juridique, issu du droit français. Soit on pense que c'est un signe de communautarisation, soit on peut le voir au contraire comme un phénomène de sécularisation de ces mouvements et d'enracinement dans la société française. »

Les acteurs religieux ne sont pas les seuls à devoir s'adapter. L'Etat, les collectivités locales, les services publics, les élus, prennent aujourd'hui conscience de la nécessité de se former à un équilibre tourneboulé par un nouvel acteur. Les entreprises ont de leur côté commencé à se pencher sur le fait religieux. Philippe Gaudin, philosophe, directeur adjoint de l'IESR, institut créé à la suite du rapport (2002) de Régis Debray sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque, voit quatre politiques publiques nécessaires pour que l'espace public ne tourne pas à la foire d'empoigne : « Enseigner

*sérieusement le fait religieux – on ne le fait pas assez ; former à la laïcité les personnels de la fonction publique ; former les cadres religieux à la laïcité et à une approche laïque des phénomènes religieux ; et un dialogue interconvictionnel, facilité par les pouvoirs publics. »* A l'évidence, il reste du travail à faire.

Cécile Chambraud

Avis adopté par l'assemblée plénière du 9.12.2015

## *Avertissement*

*Cet avis expose en quoi les fondamentaux de la laïcité s'appliquent dans votre pratique du travail social. Préparé de longue date,<sup>1</sup> il vise à fournir des données claires et des conseils pour une appropriation de ce thème. Il ne traite pas de situations particulières ni du processus de radicalisation mais donne des pistes concrètes pour se positionner et des références pour approfondir.*

## **La laïcité, un principe fondamental du travail social**

Le travail social a pour but, quelles que soient les fonctions exercées, de « faire société avec ceux qui ont des difficultés et aider l'autre à exister »<sup>2</sup>, c'est-à-dire de « promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets. Cette action est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux<sup>3</sup> ». Dans le cadre de l'Etat de droit et des politiques sociales, les travailleurs sociaux (et l'ensemble des praticiens du social) ont ainsi à contribuer au « vivre-ensemble » tout en favorisant l'émancipation des personnes.

La laïcité, en France, organise dans la sphère publique ce qui est commun à tous les humains par delà leurs différences d'options spirituelles ou philosophiques, leurs croyances ou non-croyances. Elle affirme le principe de la liberté de conscience, étayée par une autonomie de jugement, ainsi que la stricte égalité des droits de tous les humains.

Travail social et laïcité partagent la finalité et la conviction que l'humanité de chacun(e) doit être valorisée et opposée à l'état de nature sauvage, à la guerre entre rivaux. Travail social et laïcité ont aussi en commun le respect des individus et de leur irréductible dignité.

Au cœur de l'actualité, le travail social n'échappe pas aux questions qui secouent l'opinion.

---

<sup>1</sup> La commission Ethique et déontologie a présenté à l'assemblée plénière du 2 juin 2015 du CSTS une note d'opportunité pour une réflexion approfondie sur les questions relatives à la laïcité dans la mise en œuvre du travail social. Le présent avis a été préparé indépendamment du travail préconisé par le Premier ministre, dans son allocution du 2 septembre 2015,

<sup>2</sup> CSTS *Le travail social aujourd'hui et demain*, EHESP, 2009

<sup>3</sup> Code de l'action sociale et des familles (CASF) article L 116-1 et 116-21

L'année 2015 se caractérise par des attentats terroristes ainsi que par l'augmentation concomitante de l'intolérance et de pratiques radicales dans l'espace public. Dans cet état de fait, les travailleurs sociaux se trouvent impliqués par les personnes accompagnées jusque dans leurs opinions intimes. Pour leur part, ils transmettent des principes républicains tels que la liberté de conscience et la démocratie qui sont en tension avec le fondamentalisme et le sectarisme. Enfin, ils sont confrontés à la dé-socialisation qui accompagne les inégalités et la précarité dans notre société, lesquelles donnent lieu à différentes formes de violences mais aussi à de précieux gestes de fraternité.

Cet avis s'adresse aux travailleurs sociaux et autres intervenants de l'action sociale, confrontés à des questions de pratiques religieuses et de conflits d'opinions, qu'ils soient salariés ou bénévoles. Centré sur l'éthique et la déontologie, il traite de la participation du travail social au principe républicain de laïcité, et du rôle des travailleurs sociaux dans sa mise en œuvre.

La première partie rappelle les principes afin d'éviter tout malentendu et démontre en quoi la laïcité est indispensable dans le travail social. La seconde partie propose un positionnement professionnel. L'objectif du présent avis est de servir de support à la réflexion, tant individuelle que collective en vue de sa déclinaison concrète dans les différentes institutions, en fonction de leur mission, des publics accueillis et de leur contexte.

## **1<sup>ère</sup> partie : La laïcité, un principe de la République**

La laïcité constitue un principe essentiel de la République en réponse aux questions posées par la liberté de pratiquer ou non un culte, au-delà de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race<sup>4</sup> ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...) » (article 1er de la constitution du 4 octobre 1958). Selon le Conseil constitutionnel, ces dispositions « interdisent à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers<sup>5</sup> ».

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques affirment le principe d'égalité et celui de non-discrimination, la liberté de pensée, de conscience et de religion et la liberté d'expression. L'article 9 de cette convention précise que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction s'exerce tant individuellement que collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. Il n'est possible de limiter la liberté de manifester sa religion qu'à « à la triple condition que cette ingérence soit prévue par la loi, qu'elle poursuive un but légitime et qu'elle soit nécessaire dans une société démocratique (sécurité publique, protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, protection des droits et libertés d'autrui).<sup>6</sup>»

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) note que non seulement la République « assure la liberté de conscience », mais qu'elle « garantit le libre exercice des cultes » (art. 1er de la loi de 1905). La séparation des Eglises (ou des associations constituées pour promouvoir des particularismes) et de l'Etat ne doit donc pas être comprise comme visant à l'éviction hors de l'espace public de toute manifestation d'une conviction religieuse.

<sup>4</sup> En 2015, la communauté scientifique ne reconnaît qu'une race humaine et des ethnies ou cultures différentes

<sup>5</sup> Décision N° 2004-505 DC du 19 novembre 2004 alinéa 18.

<sup>6</sup> Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 ratifiée par la France le 3 mai 1974. Confère aussi les nombreux guides sur l'article 9 ainsi que les décisions et les productions de la Cour européenne des droits de l'homme

La CNCDH constate aussi « combien l'application du principe de laïcité touche tous les domaines de la vie sociale et combien les réponses doivent s'adapter à des réalités diverses.<sup>7</sup>»

Le principe de laïcité repose sur 3 exigences indissociables :

- ⤴ la liberté de conscience, dont la liberté religieuse n'est qu'un des aspects,
- ⤴ l'égalité stricte des droits de tous, sans discrimination, privilège ni connotation incompatible avec le principe d'égalité,
- ⤴ l'intérêt général comme raison d'être exclusive de la loi commune : la laïcité affranchit de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière et préserve la société de tout morcellement.

La laïcité instaurant le respect des croyances et des non-croyances implique la neutralité de l'Etat et des services publics face aux diverses convictions c'est-à-dire le refus de jugement de valeur et de discrimination des citoyens (et tous autres résidents sur le territoire national, quel que soit leur statut administratif) selon leurs options spirituelles. Ceci s'applique différemment selon le statut des intervenants : pour les fonctionnaires, la jurisprudence est claire, alors que pour les non-fonctionnaires, la question est traitée le plus souvent dans le cadre du règlement intérieur des institutions de droit privé qui se réfèrent à une mission d'intérêt général et non de service public<sup>8</sup>.

Mais la laïcité ne se limite pas à cette neutralité, d'autant moins que nous vivons dans une société « sécularisée », mais dans laquelle le sacré (re)surgit sous des formes diverses. En France, la laïcité a une double fonction : d'une part promouvoir le bien commun du fait qu'elle assume un projet d'émancipation de tous et de chacun(e) ; d'autre part préserver un espace commun compatible avec l'existence des différences pourvu que leur expression ne porte pas atteinte à la loi commune qui conditionne la concorde.

**La laïcité est à la fois : « un règlement juridique et un art de vivre ensemble »<sup>9</sup>,  
« un idéal politique et le dispositif juridique qui le réalise. »<sup>10</sup>**

**La laïcité est ainsi un principe d'action sociale, un moyen d'assurer la cohésion sociale tout en garantissant la liberté des personnes.**

Or la cohésion sociale est mise au défi de la diversité, voire mise en défaut vis-à-vis de cultures qui se méconnaissent et s'opposent parfois, du fait de la pluralité religieuse et des origines étrangères, mais aussi du fait des difficultés du modèle d'intégration, de visions divergentes entre générations, et d'échanges virtuels facilités par internet au niveau mondial.

Les travailleurs sociaux sont confrontés à ces défis au titre de leurs missions de cohésion sociale.

<sup>7</sup> Commission nationale consultative des droits de l'homme Avis sur la laïcité du 26.09.2013 paru au JORF n°0235 du 9 octobre 2013 texte N°41 : avis sur la laïcité NOR CDHX1324398V

<sup>8</sup> L'Etude demandée par le Défenseur des droits adoptée par le Conseil d'Etat le 19/12/2013 précise que : "L'exigence de neutralité religieuse justifie, à l'égard des agents du service public, une interdiction de manifester leurs croyances ou leur appartenance à une religion dans l'exercice de leurs fonctions. Par contre dans le champ professionnel, mais hors des services publics, des restrictions à la liberté de manifester ses opinions ou croyances religieuses ne peuvent être justifiées ni par la laïcité de l'Etat, ni par la neutralité des services publics. Mais elles peuvent l'être par la nature de la tâche à accomplir à condition d'être proportionnées"....de plus : "L'Usager du service public n'est pas, en principe, soumis à l'exigence de neutralité religieuse. Entre l'agent et l'usager, la loi et la jurisprudence n'ont pas identifié de troisième catégorie de « collaborateurs » ou « participants », qui serait soumise en tant que tels à l'exigence de neutralité religieuse"

<sup>9</sup> Jean Baubérot La documentation française : questions à Jean Baubérot. Février 2004

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000095-laicite-les-debats-100-ans-apres-la-loi-de-1905/questions-a-jean-bauberot>. Voir aussi ses nombreux ouvrages, notamment Bauberot Jean, réédité 2014, [Les laïcités dans le monde](#). PUF et Bauberot Jean, [2015, Les sept laïcités françaises](#). Fondation maison des sciences Hommes

<sup>10</sup> Henri Pena-Ruiz, *Principes fondateurs et définition de la laïcité*, Université d'été du MRC à Belfort. Voir aussi ses nombreux ouvrages notamment Pena-Ruiz Henri, *Qu'est-ce que la laïcité. ?* Gallimard, 2003, et Pena-Ruiz Henri, « La laïcité aujourd'hui : principes et enjeux fondateurs. », *Vers l'éducation nouvelle*, 551, juillet 2013, pp. 27-43,



Ils ont à affirmer et faire vivre ce principe de laïcité dans leurs pratiques<sup>11</sup>.

Mais le principe de la laïcité et les questions posées mettent en tension des positions éthiques, renvoyant à des postures asymétriques pouvant mettre en difficultés. C'est pourquoi le CSTS s'adresse aux travailleurs sociaux :

## **2<sup>ème</sup> partie : Recommandations et propositions**

### **- 2.1 Le travailleur social accepte les différences et reconnaît la diversité des croyances et opinions**

Le travailleur social reconnaît la diversité des croyances et opinions et les respecte, dans la mesure où chacun a pu librement les choisir. Il respecte la dimension spirituelle proposée par les religions et diverses idéologies. Il s'inscrit dans un questionnement permanent qui aide la personne ou le groupe accompagnés à se positionner quant au sens de l'existence humaine dans ce monde marqué par un mode de vie consumériste, quant au rapport à sa vie, à sa mort, à autrui.

Le travailleur social prend en compte les situations qu'il rencontre, parmi lesquelles les pratiques religieuses, sans leur accorder plus d'importance qu'à d'autres aspects de la vie privée et publique. Il est conscient de l'exploitation médiatique des problèmes de certaines pratiques religieuses ou du débat sur l'immigration de nature à détourner des problèmes économiques et politiques qui causent les inégalités sociales.

Le travailleur social prend en compte la diversité des parcours, notamment chez les adolescents. Il cherche à déchiffrer le sens des actes posés, notamment les passages à l'acte, les provocations et les ruptures. Il s'intéresse au rapport que chacun établit avec le temps : temps présent à vivre intensément, prise en compte du passé et de l'histoire du sujet en lien ou en rupture avec ses ascendants et descendants, projection dans l'avenir...

Dans un Etat laïque, la neutralité consiste à ne pas discriminer les personnes (quel que soit leur statut administratif) selon leurs opinions, croyances ou convictions athées ou agnostiques. La laïcité n'est ni une nouvelle « religion » séculière ni une option spirituelle parmi d'autres : elle est la condition pour rendre possible la coexistence des diverses convictions dans l'égalité des droits.

En écho à la neutralité de l'Etat dont il reçoit sa mission, tout intervenant dans le secteur social se doit d'adopter un positionnement neutre sur ces questions, c'est-à-dire observer, étudier objectivement et respecter, sans porter de jugement de valeur. Ce qui n'empêche pas de choisir entre les valeurs ou des principes opposés sur d'autres plans que les questions religieuses : liberté et asservissement, égalité et discrimination, intérêt général et intérêt particulier. Ce qui ne dispense pas non plus d'affirmer la stricte égalité entre femmes et hommes.

### **- 2.2 Le travailleur social adopte un positionnement impartial**

En travail social où toutes les relations engagent le professionnel comme la (les) personne(s) accompagnées, la neutralité<sup>12</sup> est un positionnement volontairement impartial au nom de l'égalité de traitement.

L'intérêt pour les personnes et les groupes humains est traduit par une écoute attentive. Mais la compréhension ne signifie pas approbation, la reformulation ne signifie pas adhésion, la réponse aux

<sup>11</sup> car selon Henri Pena-Ruiz, celle-ci « exprime les valeurs de respect, de dialogue et de tolérance, est au cœur de l'identité républicaine de la France où tous les citoyens ont à vivre ensemble »

<sup>12</sup> Etymologiquement, la neutralité c'est refuser de choisir entre positions opposées au nom de l'égalité de traitement. 4

demandes d'avis ou conseils ne signifie pas jugement, notamment par rapport aux comportements illicites ou susceptibles de porter atteinte à la liberté d'autrui.

Dans le domaine des opinions et croyances, le travailleur social a un comportement professionnel laïque, quelles que soient ses convictions personnelles<sup>13</sup>. Il n'a pas à juger des pratiques religieuses ni à les critiquer au nom de l'athéisme ou de sa propre foi par exemple, en disant ce qui est interdit, licite, béni, impur... au regard d'une religion. Il n'apprécie qu'à l'aune de ce qui contribue à l'autonomie des personnes et à la cohésion sociale.

A fortiori il n'a pas à utiliser professionnellement des arguments religieux pour hiérarchiser ou moraliser des comportements individuels. En aucune manière il ne peut faire de prosélytisme ni participer à des démarches de conversion, c'est-à-dire prétendre révéler une vérité qu'il détiendrait à une personne vue comme ignorante ou attachée à d'autre(s) vérité(s).

La neutralité n'étant en rien l'indifférence, le travailleur social peut proposer des ouvertures intellectuelles, morales et culturelles, pour favoriser la distanciation réflexive, nourrir l'esprit critique, cultiver la liberté de jugement et l'émancipation vis-à-vis d'emprises éventuelles. Il soutient la possibilité de changer d'opinion ou de croyance, au nom de la liberté de conscience enrichie par les informations permettant un regard critique.

Ce faisant, le travailleur social veille néanmoins à respecter les effets de l'éducation familiale dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à l'intérêt du mineur. Il favorise l'accession à la conscience de la citoyenneté en évitant l'écueil d'une interprétation excessive de la laïcité qui pourrait aggraver des tensions communautaires. En effet « *La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général* »<sup>14</sup>.

### - **2.3 Le praticien du travail social s'appuie sur des réflexions éthiques et des références déontologiques :**

L'éthique de la laïcité renvoie aux notions de responsabilité, civisme, tolérance, solidarité, d'intérêt général et de participation des personnes concernées. La pratique quotidienne étant complexe, le recours aux références déontologiques du Comité national des références déontologiques pour les pratiques sociales est aidant :

Pour ce qui concerne la position vis-à-vis des personnes accueillies ou accompagnées :

« *La légitimité, les devoirs généraux et les missions des praticiens du social se fondent sur la mise en application des valeurs humanistes (...), des valeurs de la République qui, en conciliant respect des libertés individuelles et respect des règles d'ordre public régissant la vie en société, permettent le vivre-ensemble tout en facilitant rencontres et débats qui favorisent la création du lien social au-delà des différences quelles qu'elles soient.*

*Est respecté notamment le principe de laïcité qui implique de considérer comme un tout indissociable :*

- ⤴ *le respect de la liberté de conscience et de culte*
- ⤴ *l'adoption d'une posture de neutralité*
- ⤴ *le refus de toute ingérence des religions dans les affaires publiques et dans les orientations institutionnelles*
- ⤴ *l'égalité de traitement de toutes les religions et de toute personne quelles que*

---

<sup>13</sup> Le Ministère de la Justice en a traité dans sa note du 25 février 2015 relative à la mise en œuvre d'un plan d'action de la DPJJ en matière de respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs

<sup>14</sup> Charte de la laïcité à l'École. Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, voir la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (annexe de l'arrêté du 08/09/2003 appliquant la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale)

*soient ses croyances ou non croyances*<sup>15</sup>. »

Le travailleur social lui-même doit être conscient que toute manifestation ou marque d'appartenance religieuse ou idéologique, dans l'exercice de sa fonction peut entrer en tension voire en contradiction avec les finalités de la mission qu'il remplit.

En effet, la laïcité énonce des droits et implique aussi des devoirs dans les professions d'éducation, d'aide à des personnes vulnérables, d'encadrement de personnes en situation de dépendance...

La déontologie pour une pratique laïque du travail social exclut tout prosélytisme ainsi que toute valorisation d'une croyance ou non-croyance. Elle exige de tenir à distance les groupes de pression, confessionnels ou idéologiques, qui compromettraient l'indépendance de l'aide ou de l'éducation, de même qu'elle doit tenir à l'écart toute logique de profit ou de conformisme aliénant<sup>16</sup>.

#### - **2.4 Le travailleur social prend position pour permettre le « vivre-ensemble »**

Dans son rapport à autrui et dans la laïcité, le travailleur social distingue l'universel (ce qui est commun à tous et qualifie chacun(e)) du singulier (ce qui distingue chacun(e) de tous les autres) et du particulier (ce qui qualifie certains et les distingue des autres)<sup>17</sup>.

Exigeant sur l'universel, le travailleur social fait valoir :

- ▲ l'appartenance au genre humain doté de raison et la conviction de la dignité de tout humain,
- ▲ l'aspiration au bonheur et à la paix, liée au refus de la guerre ou des totalitarismes,
- ▲ les « droits de l'homme » motivant le refus de toute dévalorisation de l'humanité, d'origine religieuse ou matérialiste, et la méfiance vis-à-vis de toute discrimination allant jusqu'au séparatisme ou au rejet.

Promoteur de la singularité, il affirme l'originalité et l'unicité de chaque personne ; il la conforte par la reconnaissance de chaque personne en tant que sujet ; il soutient la construction des parcours personnels qui s'appuient parfois sur une appartenance voulue à une communauté. Concourant à l'émancipation des personnes, le travailleur social soutient les efforts des personnes qui veulent se constituer une opinion personnelle distincte de l'opinion publique ou des doctrines ou préceptes de groupes.

Médiateur entre les particularités voire les particularismes, il recherche des buts atteignables et vise à des compromis raisonnés.

En effet, il a le souci d'un espace commun compatible avec l'existence de différences, pourvu que leur mode d'affirmation ne porte pas atteinte à la loi commune. Le droit à la différence ne peut pas être confondu avec la différence des droits.

Il favorise donc la connaissance, la reconnaissance et l'acceptation des différentes cultures, convictions et opinions en initiant des rencontres et des débats. Dans ce but, il participe à des formations transprofessionnelles pour partager les expériences des divers praticiens de l'action sociale et enrichir ses références.

#### - **2.5 Le travailleur social est vigilant face aux outils de communication qui diffusent des opinions et des croyances**

En matière d'opinions, le travailleur social est conscient de la puissance des moyens de communication, notamment d'internet et des réseaux sociaux, parce qu'ils ont un impact

<sup>15</sup> Références déontologiques pour les pratiques sociales, promulguées par le Comité National des Références 6 Déontologiques et adoptées lors de l'assemblée générale du 16 mai 2014 - article 1.2.2

<sup>16</sup> Selon Henri Pena-Ruiz. Voir également Bouzar Dounia, *Laïcité mode d'emploi : cadre légal et solutions pratiques : 42 cas d'études*, Editions Eyrolles, 2010

<sup>17</sup> Article « Universel » dans Pena-Ruiz Henri, 2014, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, PLON

considérable sur les personnes et leurs comportements et qu'ils attachent très rapidement par des liens virtuels. En contrepartie il s'applique à établir des liens réels, à faire rencontrer d'autres personnes physiques, à aider à l'ancrage dans un territoire partagé. Il incite également à se documenter scientifiquement et à développer sa propre pensée.

Dans son travail, et notamment en matière de croyances et d'opinions, le travailleur social « ose » mais aussi « dose<sup>18</sup> » la relation professionnelle parce qu'il a des capacités limitées au regard des conflits, des dilemmes et des souffrances. Assumant ses limites avec l'appui de l'institution qui l'emploie, il ne s'expose pas inutilement et veille à ce que sa pratique respecte la finalité de sa fonction.

Compte-tenu des tensions actuelles en matière de pratiques religieuses, le travailleur social doit être particulièrement vigilant. Il fait appel à la raison et pratique la « délibération réfléchie » permettant de prendre des décisions d'action avec « prudence », après avoir pesé les enjeux et les effets éventuels (en discutant si possible avec d'autres personnes et avec des appuis institutionnels). La prudence au sens d'Aristote et de sa société<sup>19</sup> se distingue nettement de l'évitement ou de l'abstention promu par le principe de précaution parce qu'elle inclut un engagement et une responsabilité personnels. Aussi, le travailleur social s'engage et prend des risques mesurés dans la relation d'aide individuelle, et il suscite des échanges et des réflexions collectives.

---

### **Site-ressource conseillé : Observatoire de la laïcité**

[www.gouvernement.fr/observatoire-laicite](http://www.gouvernement.fr/observatoire-laicite) Hôtel de Broglie 35 rue Saint Dominique  
75007 Paris Tél : 01 42 75 76 46

Voir en particulier des références nationales en matière de laïcité :

- Guide Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives
- Guide Laïcité et collectivités locales ( questions de neutralité des agents publics, des signes religieux ostensibles, de la restauration scolaire...)
- Guide Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée
- Avis sur la définition et l'encadrement du fait religieux dans les structures avec une mission d'accueil des enfants

Voir également les travaux du Défenseur des droits : <http://www.defenseurdesdroits.fr/>

### **Ressources conseillées aux travailleurs sociaux et acteurs en « première ligne »:**

- Kit pédagogique de formation « Valeurs de la République et Laïcité » préparé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, direction de la ville et de la cohésion urbaine.
- Avis rendus par le Comité national des avis déontologiques et éthiques (CNADE) traitant de situations concrètes, présentés dans l'ouvrage Bonjour P, Corvazier F (dir.) *Repères déontologiques pour les praticiens du social*, ERES 2014.

Avis adopté par l'assemblée plénière du 9.12.2015

---

<sup>18</sup> Selon l'expression de Jean Furtos au *Congrès international organisé par l'association Parole d'Enfants. Paris le 20 juil. 2014 ; voir aussi [www.orspere.fr/IMG/pdf/Rhizome\\_46\\_47\\_24\\_01\\_13bis.pdf](http://www.orspere.fr/IMG/pdf/Rhizome_46_47_24_01_13bis.pdf)*

<sup>19</sup> Aristote *Ethique à Nicomaque*, Le Livre de poche, 1992.